

## « Hidalgo, pas Tahiti ! »

Anne Hidalgo a retrouvé lundi son bureau à la mairie de Paris qu'elle n'a fréquenté qu'une poignée d'heures depuis un mois, entre un déplacement en Afrique et son long périple à Tahiti. On pourrait se réjouir de ces lointaines escapades : la maire de Paris a fait tellement pour abîmer la capitale que la savoir loin de l'ex-plus belle ville du monde pourrait paraître rassurant. On pourrait aussi

tourner en ridicule ce voyage pseudo-officiel devenu une farce.

Pourtant, l'affaire est sérieuse. Elle dit tout des méthodes d'Anne Hidalgo et des travers de sa gestion : aucune transparence sur ses dépenses, aucune distinction claire entre argent public et privé, une équipe pléthorique pour l'accompagner, à l'image des effectifs innombrables de son administration,

un prétexte minuscule (l'épreuve de surf des JO de 2024) pour conférer un vernis officiel à cette échappée familiale, une communication erratique marquée par une succession de mensonges et de justifications bancales, le tout dans une ambiance de mépris à l'égard de ceux qui, dans son opposition, essaient de lui demander des comptes. Les contribuables parisiens, si malmenés par la hausse de

la taxe foncière, ont pourtant de bonnes raisons de s'offusquer du coût de l'excursion dans le Pacifique sud, comme ses électeurs écologistes de s'interroger sur un si joyeux massacre de son bilan carbone.

On prête au général de Gaulle cet avertissement à son Premier ministre, amateur de vacances sur la Côte d'Azur : « Pompidou, pas Saint-Tropez », lui aurait-il dit en substance. En pleine crise

internationale, alors que menace l'importation en France du conflit israélo-palestinien, que l'ordre public est défé par des manifestations propalestiniennes et la montée de l'antisémitisme, la longue absence de la maire de Paris était invraisemblable. Mais il n'y avait personne pour dire : « Hidalgo, pas Tahiti ! ».

Nicolas Beytout  
@nicolasbeytout X

Derrière la polémique sur l'article 3 du projet de loi qui oppose la majorité aux Républicains sur les métiers en tension, le texte durcit notablement des conditions d'accès au pays

## Immigration : la victoire idéologique de la droite

### Frontières

Les sénateurs ont entamé lundi l'examen du projet de loi sur l'immigration, alors que la majorité sénatoriale se divise toujours sur l'article 3 portant sur la régularisation des travailleurs sans papiers dans les métiers en tension

Christine Ollivier

C'EST « PLEIN D'HUMILITÉ » que Gérard Darmanin a donné le coup d'envoi, lundi au Sénat, d'un débat qui s'annonce houleux sur le projet de loi sur l'immigration. Le ministre de l'Intérieur s'est dit d'emblée « ouvert à la discussion avec le Sénat pour co-construire ensemble un texte ferme, un texte juste et surtout un texte efficace ». Car « ce qui va compter pour le ministre de l'Intérieur que je suis, ce ne sont pas les postures ou les futures majorités, c'est l'efficacité », a-t-il assuré. Dans son discours, Gérard Darmanin a pris soin d'éviter le sujet qui fâche les sénateurs : l'article 3 sur la régularisation des travailleurs sans papiers dans

les métiers en tension. Les Républicains menacent de rejeter l'ensemble du texte si cette mesure y figure, quand leurs alliés centristes tiennent à son maintien. Le blocage au sein de la majorité sénatoriale est tel que la rumeur courrait lundi d'un report de l'examen de l'article 3 en fin de semaine, le temps de trouver un compromis. « La fraude ne peut pas être une voie de régularisation », a encore réaffirmé lundi le président des sénateurs LR, Bruno Retailleau.

**Plagiat.** Mais c'est tout le paradoxe de ce débat : la droite menace ainsi de retoquer un texte qui consacre pour-



tant sa victoire idéologique. D'un côté, le projet de loi propose ainsi des mesures de simplification destinées à accélérer les procédures d'asile puisées dans un rapport du sénateur LR, François-Noël Buffet. Gérard Darmanin a d'ailleurs « plaidé coupable de plagiat » devant les sénateurs. De l'autre, l'article 3, rare disposition de main tendue aux étrangers, est noyé dans un océan de mesures répressives, introduites

pour l'essentiel par la commission des lois du Sénat. La majorité sénatoriale a en effet profondément modifié le visage du projet de loi, passé de 27 articles à l'origine à une cinquantaine aujourd'hui. Des amendements que Gérard Darmanin s'est dit prêt, lundi, à accepter dans leur « quasi-intégralité ». « Comment expliquer que l'on soit passé d'un texte « gentil avec les gentils » et « méchant avec les méchants » au texte

« le plus ferme avec les mesures les plus dures depuis ces 30 dernières années » ? », s'est d'ailleurs étonné lundi le sénateur écologiste Guy Benarroche en citant le ministre de l'Intérieur.

Dès l'origine, le projet de loi déposé par Gérard Darmanin s'était donné pour objectif prioritaire d'améliorer le taux d'exécution des OQTF (obligation de quitter le territoire français), qui

Page 2

## Pressions sur Bruxelles pour soutenir les petits réacteurs nucléaires

### Décarbonation

Après avoir créé, en mai dernier, une alliance européenne du nucléaire, qui rassemble la douzaine d'Etats favorables à son développement sur le vieux continent, Paris mobilise à nouveau ses troupes. La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a été à l'initiative d'un courrier commun à la Commission de Bruxelles, signé par ses homologues de Bulgarie, Croatie, Finlande, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie et Suède,

visant à créer une alliance industrielle européenne pour les petits réacteurs modulaires, les fameux SMR. Avec le soutien de Bruxelles, il s'agit de stimuler l'investissement dans ce domaine

afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique du continent. Le courrier rappelle que les SMR sont, avec la poursuite d'exploitation des réacteurs existants et la construction de

nouveaux réacteurs de forte puissance, un des atouts de la décarbonation européenne. Plus compacts, moins longs et moins coûteux à fabriquer, mais aussi sûrs, ils sont destinés à compléter l'offre nucléaire actuelle. Pour toutes ces raisons, le SMR intéresse déjà les grandes puissances de l'atome, Etats-Unis et Chine. Pour espérer les voir se développer chez nous, ces « projets innovants », doivent bénéficier « de la législation européenne existante et future », estiment les signataires du courrier. « La France appelle la Commission à faire preuve d'ambition dans ce domaine », com-

ment le cabinet de la ministre. D'autant que l'énergie nucléaire pourrait fournir jusqu'à 150 GW à l'UE d'ici à 2050, contre 100 GW aujourd'hui.

Dans le cadre du plan France 2030 pour des réacteurs innovants, Paris finance déjà de jeunes pousses dans la phase 1 de leur projet. C'est le cas notamment de la société Naarea, dont l'objectif est de produire un prototype fonctionnel de SMR d'ici à quatre ans et de se lancer dans la production industrielle d'ici à 2030.

Muriel Motte  
@murielmotte X

### Procès Dupond-Moretti, premier round



Le procès du ministre de la Justice pour « prise illégale d'intérêts » a commencé lundi devant la Cour de justice de la République et doit durer jusqu'au 17 novembre. Au premier jour de l'audience, chacun des protagonistes a tenté de marquer son territoire

Page 3

### La crise au Proche-Orient n'embrase pas les cours du pétrole

En dépit d'une situation explosive, le baril de brut se stabilise à un niveau bas, autour de 85 dollars

SIPA PRESS

### Le « Grand Retour » de l'Azerbaïdjan dans le Karabakh

Reçu par les autorités de Bakou, notre journal est allé écouter la version azerbaïdjanaise, rarement audible en France

### Grâce à l'Iran, l'arsenal du Hamas est redoutable

Tsahal est confrontée à un ennemi beaucoup plus puissant, qui a reconstitué son arsenal

Notre supplément Wall Street Journal

## Suite de la page 1

plafonnait à 6,9% au premier semestre 2022, et notamment pour les étrangers délinquants. « Les Français ne comprennent pas que nous n'arrivions pas à éloigner du territoire national des étrangers ayant commis des crimes », a-t-il affirmé devant les sénateurs. Alors que « 2500 étrangers délinquants » ont été expulsés l'an dernier, 4000 autres n'ont pas pu l'être à l'entendre en raison des protections juridiques dont bénéficient certaines catégories d'étrangers : ceux qui sont arrivés en France avant l'âge de 13 ans, qui y résident depuis plus de vingt ans, qui sont mariés à un Français ou parents d'enfants français notamment.

**Menace grave.** Pour faciliter les OQTF, le projet de loi prévoit de lever toutes ces protections pour les étrangers dont « le comportement constitue une menace grave pour l'ordre public ». Et le gouvernement a même décidé d'aller plus loin encore avec un amendement déposé la semaine dernière, qui prévoit la levée de ces protections en cas de « manquements graves au respect des principes de la République », définis comme « la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise républicaine, les symboles de la République et le fait de ne pas se prévaloir de ses croyances ou convictions pour s'affran-

**La droite sénatoriale a inclu la transformation de l'aide médicale d'Etat, qui permet à un sans-papiers de bénéficier de la prise en charge à 100% d'un certain nombre de soins médicaux et hospitaliers, en aide médicale d'urgence (AMU), recentrée sur un panier de soins réduit**

chir des règles communes régissant les relations entre les services publics et les particuliers ». Un étranger sollicitant un titre de séjour devra aussi s'engager à respecter ces « principes de la République », sous peine de refus ou de voir son titre de séjour retiré.

De son côté, la majorité sénatoriale a introduit dans le texte deux nouveaux articles visant à resserrer l'accès au regroupement familial, à l'origine de 14314 titres de séjour en 2021. Désormais, il faudra justifier d'au moins deux ans de présence sur le sol français, et non plus 18 mois comme actuellement, pour pouvoir formuler une demande de regroupement familial. Le demandeur devra aussi disposer d'une assurance maladie et les membres de sa famille justifier à leur arrivée en France d'un niveau de français minimal. La maîtrise du français deviendrait d'ailleurs, avec ce projet de loi, la condition sine qua non de l'obtention d'un titre de séjour. Les



Lundi au Sénat, le ministre de l'Intérieur **Gérald Darmanin** a évité d'évoquer le fameux article 3, qui fâche les sénateurs.

sénateurs y ont même ajouté l'exigence d'un examen civique, avec des questions portant sur l'histoire et la culture française.

La droite sénatoriale en a aussi profité pour inclure dans ce texte une mesure pour laquelle elle plaide depuis longtemps en vain : la transformation de l'aide médicale d'Etat, qui permet à un sans-papiers de bénéficier de la prise en charge à 100% d'un certain nombre de soins médicaux et hospitaliers, en aide médicale d'urgence (AMU), recentrée sur un panier de soins réduit. Quelque 400 000 étrangers ont bénéficié de l'AME en 2023, pour un coût de 1,2 milliard d'euros.

Premier motif d'admission au séjour en France depuis 2021, l'immigration étudiante est également soumise un tour de vis. La commission des lois du Sénat veut ainsi conditionner la validité d'une carte de séjour pluriannuelle étudiante à la transmission, chaque année, de justificatifs du caractère « réel et sérieux du suivi des études ». Lundi, elle a encore durci le texte en adoptant un amendement imposant aux étudiants le dépôt d'une caution visant « à couvrir les frais d'éloignement en cas de fraude » et a rétabli aussi le délit de séjour irrégulier.

Outre l'organisation d'un débat annuel sur des quotas fixant le nombre d'étrangers admis par catégories d'immigration, à l'exception de l'asile, le projet de loi adopté par la commission des lois du Sénat remet par ailleurs en cause le droit du sol en resserrant l'accès à la naturalisation française pour les enfants nés en France de parents étrangers. Ils pourront l'acquérir entre 16 et 18 ans, à la condition d'en avoir fait la demande et de justifier d'au moins cinq ans de résidence en France. Autant de mesures musclées dont la droite a longtemps rêvé, mais qu'elle pourrait elle-même renvoyer aux oubliettes si elle décidait finalement de rejeter le texte au nom de son article 3.

Christine Ollivier  
@Chr\_Ollivier X

## Marion Maréchal tente d'exister en proposant un référendum

À FORCE DE TENDRE LA MAIN, Marion Maréchal risque d'avoir mal au bras. La candidate de Reconquête ! pour les européennes a convoqué la presse lundi après-midi pour présenter une initiative en rebond du projet de loi immigration, qui débutait au même moment son examen au Sénat. Celle-ci a proposé à Éric Ciotti, leader des Républicains, à Jordan Bardella, son homologue au Rassemblement national et à Nicolas-Dupont-Aignan pour Debout la France, de cumuler leurs efforts pour aboutir à un référendum d'initiative partagée (RIP) pour stopper « l'immigration massive ». Et ce, à travers un « Comité national pour un référendum sur l'immigration ».

Le pari est osé tant ces formations politiques jouent leur singularité à droite, à sept des mois des européennes. « La chance sourit aux audacieux », glisse le vice-président de Reconquête !, Guillaume Peltier. « On prend un risque », insiste Marion Maréchal, depuis un chic immeuble du 8<sup>e</sup> arrondissement de la capitale, entourée de ses troupes - excepté leur président, Éric Zemmour. A l'exception de Nicolas-Dupont-Aignan, tous ont retoqué la proposition dans la foulée.

La méthode permet surtout à Reconquête ! de s'incruster dans le débat parlementaire après un début de campagne européenne très mou. « Sans député et avec deux sénateurs, on cherche comment se faire entendre sur notre

**« Cette initiative n'a strictement aucune chance d'aboutir et n'a pour but que de récolter des données d'utilisateurs pour le parti Reconquête ! », précise l'entourage de Jordan Bardella**

propre sujet », admettait mi-octobre un cadre zemmouriste. Alors ils ont repéré un mot-clé : référendum. Éric Ciotti a annoncé fin octobre lancer une « grande pétition nationale » sur l'immigration, Jordan Bardella avait soumis l'idée d'un référendum à Emmanuel Macron lors des rencontres de Saint-Denis fin août et - heureuse surprise pour Reconquête ! - le président lui-même s'y est montré ouvert, dans sa lettre d'invitation envoyée dimanche aux chefs de parti pour une nouvelle rencontre.

Jugeant le texte « insatisfaisant » de par ses « mesurures administratives » et quasi invotable dans un « contexte de majorité relative », la candidate assure ne pas « voir d'autres moyens que la pression populaire ». Ainsi, elle contourne le débat parlementaire

et se place en rassembleuse de toutes ces droites qui veulent peu ou prou la même chose : durcir le contrôle des flux migratoires. « Marion Maréchal veut exister. Avec ce projet de loi qui unit en apparence LR et RN, elle peut en profiter pour refaire le coup de l'union. Sans doute découvrira-t-elle ainsi qu'on ne peut pas faire confiance aux LR ! », sourit un poids lourd lepéniste, qui ne croyait pas si bien dire.

**« Hypocrisie ».** Le leader LR a immédiatement fermé la porte. « On réfléchit à lui répondre juridiquement que ce n'est pas possible », précise son entourage, souhaitant éviter de lui donner trop d'importance. « La seule voie possible, c'est de réformer la Constitution par le biais de l'article 89 », évacue Éric Ciotti. Même refus du côté de Jordan Bardella. « Cette initiative n'a strictement aucune chance d'aboutir et n'a pour but que de récolter des données d'utilisateurs pour le parti Reconquête », précise son entourage, soulignant qu'ils ont été « les premiers à demander un référendum sur l'immigration ». De son côté, Nicolas Dupont-Aignan soutient se joindre « à tout projet de tout parti souhaitant donner aux Français le choix de leur avenir ». Tous ont été prévenus le jour même via une lettre et un SMS.

Peu importe finalement si ses adversaires-partenaires répondent par la positive ou la négative. « C'est toute la force de notre idée : personne ne peut dire non sans paraître incohérent », savoure Guillaume Peltier. Un ténor du parti glisse que cette proposition « s'inscrit dans une pré-campagne » et permettra, en cas de refus catégorique, de dénoncer « une forme d'hypocrisie ». La flèche pourra être décochée dès jeudi soir dans l'émission « L'Évènement » organisé par France 2 sur le projet de loi immigration, où débattront notamment Jordan Bardella, Éric Ciotti et Marion Maréchal. Gérald Darmanin, retenu au Sénat, sera lui interviewé en duplex depuis la chambre haute, précise son entourage.

« Ils nous reprennent, mal et avec du retard », tance un cadre LR, peu impressionné par la manœuvre. La candidate Reconquête ! avait prévu le coup : « la pétition des LR n'était pas très claire dans l'objectif. Nous voulons enclencher une procédure prévue par notre Constitution. » « Ils n'ont eu que 15 000 signatures », sourit un cadre marioniste, tout à leur objectif de « tuer les LR ». Les zemmouristes misent sur eux-mêmes pour « aller chercher les citoyens » et leurs homologues pour les parlementaires. Car le RIP nécessite la signature de 4,8 millions de citoyens, soit 10% du corps électoral, et le soutien de 185 parlementaires. Vu l'importance du seuil requis, aucun RIP n'a jamais abouti.

Nina Jackowski  
@Nina\_Jacks X

## Pourquoi le gouvernement garde un oeil attentif sur le groupe Liot

C'EST UN PETIT GROUPE qui s'est longtemps fondu dans le paysage. Avant d'en sortir avec fracas à la faveur de la majorité relative. Car s'il est une force politique qui a su tirer profit de cette situation inconfortable, c'est bien les « Liot », du nom de leur ensemble « Libertés, indépendants, outre-mer et territoires ».

En mars 2023, pour le gouvernement, c'est la catastrophe. Là où il pensait pouvoir compter sur une force d'appui sur la réforme des retraites, l'exécutif doit composer avec un groupe particulièrement hétéroclite. 21 élus, dont cinq issus des outre-mer, et presque autant de sensibilités différentes. L'un d'entre eux, Charles de Courson, se révèle comme l'un des meneurs de la contestation. Réputé pour être l'homme sage du Palais Bourbon, il se fait plus insoumis que les Insoumis, qui s'en délectent. L'ardeur qui l'anime est rare. Et sa motion de censure met tout le monde d'accord : le gouvernement frôle la chute, il ne manquera que neuf voix.

Alors cette fois-ci, pas question de ne pas prendre en considération les Liot pour ce qu'ils sont : un groupe d'opposition prêt à travailler avec ceux... qui les considèrent. La leçon a été retenue par Gérald Darmanin, sommé de trouver une majorité sur le projet de loi immigration. Avec en tête la nouvelle menace de motion de censure brandie par Les Républicains dont

le dépôt, qui requiert 58 signatures, pourrait nécessiter l'aide des Liot.

Dès le mois de septembre, le ministre de l'Intérieur prend l'avion en direction de la Guadeloupe pour assister aux journées parlementaires du groupe. Officiellement, c'est parce que les outre-mer figurent dans le portefeuille ministériel du premier flic de France. Officieusement, le ministre veut soigner ces électrons libres aux élan belliqueux. Sur place, Gérald Darmanin aborde d'ailleurs autant les problématiques ultramarines que la politique nationale. Au cours d'un dîner, le président du groupe, Bertrand Pancher, se plaint de la manière dont l'exécutif le traite. Il est chiffonné de la dernière initiative d'Emmanuel Macron, qui quelques jours plus tôt, le 30 août, a convié les présidents de partis aux « rencontres de Saint-Denis ». A l'exception de Liot, dont l'existence dépasse pourtant les murs du Palais Bourbon.

**Traitement présidentiel.** Message reçu. Mi-octobre, Emmanuel Macron en personne convie le député de Moselle à l'Élysée. Durant une heure, les deux hommes échangent sur la situation politique du pays. « J'ai dit que nous n'étions pas là pour boucher les trous et qu'on avait envie d'être respectés, car on incarne

des solutions », assure Bertrand Pancher. Sur l'immigration, l'élu se dit en faveur d'un texte équilibré, sans établir de totem. Une vigilance particulière est toutefois portée à l'article 3 sur métiers en tension et l'aide médicale d'Etat, que Bertrand Pancher souhaite conserver

**« J'ai dit que nous n'étions pas là pour boucher les trous et qu'on avait envie d'être respectés, car on incarne des solutions », assure le président du groupe à l'Assemblée, Bertrand Pancher**

tels quels. Ils parlent aussi budget, démocratie et institutions, et le chef de file rappelle sa proposition de loi visant à faciliter le recours au référendum d'initiative partagée (RIP). Il souhaite en élargir le périmètre, abaisser le seuil d'électeurs requis et accélérer la procédure. Cela tombe bien. Dans la lettre adressée aux présidents de parti, révélée dimanche par *Le Figaro*, le chef de l'Etat fait part de sa volonté

d'en simplifier les contours. « Un début », selon Pancher, qui aspire à une profonde réforme des institutions. Au fil des semaines, les échanges se multiplient aussi avec le gouvernement. Gérald Darmanin pour Beauvau, Elisabeth Borne pour Matignon, Franck Riester pour les Relations avec le Parlement... Bertrand Pancher s'en réjouit et communique à l'envi sur ces marques d'attention.

Sans pour autant se lier les mains. « A partir du moment où cette loi restera équilibrée, on la votera, je ne vois pas pourquoi on ferait autrement », fait savoir le président qui veille à ne pas se montrer catégorique. Lui a fait part aux Républicains de la réticence de ses élus à se joindre à une motion de censure qui plaiderait pour un texte encore plus dur en termes d'immigration. Mais « rien n'est exclu ». Il faut « aller dans le sens de ce qui est bon dans le pays », tout en faisant valoir les intérêts du groupe. Lesquels ont pris une valeur inattendue dans cette étrange législature... « La seule motion qui a failli passer, c'est la nôtre, croit d'ailleurs bon de souligner Pancher. Si on s'y était mieux pris et qu'on avait établi plus de contacts, notamment avec les députés LR, ce serait passé ». Les Liot aussi, ont retenu la leçon.

Dinah Cohen  
@DinahCohen X

# Au premier jour de l'audience devant la Cour de justice de la République, chacun des protagonistes a marqué son territoire

## Procès Dupond-Moretti: round d'observation avant la bagarre

### Escarmouches

Le procès d'Eric Dupond-Moretti pour « prise illégale d'intérêts » a commencé ce lundi devant la Cour de justice de la République et doit durer jusqu'au 17 novembre.

Marie-Amélie Lombard-Latune

DANS SA TÊTE, il a dû répéter la scène cent fois. Il sait les regards braqués sur lui, il connaît l'importance de la « première » impression. A ses clients, il a, par le passé, conseillé de mettre tel costume ou de se tenir « droit face à la cour ». C'est son tour. Le pas lent, il avance vers le premier rang, un gros dossier bleu sous le bras. Dans la tribune réservée à la presse, qui surplombe la salle d'audience, on chuchote : « Sa cravate, elle est bleu foncé ou noir ? ». Eric Dupond-Moretti, ministre de la République, garde des Sceaux, se transforme en prévenu lambda. Comme tout homme qui s'apprête à être jugé, il cherche une contenance. Il se retourne, échange quelques mots avec ses avocats pour tuer ces dix longues minutes avant le début du procès. Jacqueline Laffont et Rémi Lorrain, sont là, juste derrière lui. Ils ajustent leur robe, comme lui aussi avait l'habitude de le faire. Façon de se concentrer, d'entrer dans son rôle. Mais voilà que ses deux défenseurs le quittent pour, rituel oblige, aller saluer le président de la cour. Trois minutes d'absence qui laissent Eric Dupond-Moretti, debout mains croisées dans le dos. Pas question de s'asseoir, pas question de paraître inférieur, ne serait-ce qu'un instant.

Trois coups, comme au théâtre. Un sonore « La cour ! » retentit. Trois magistrats et douze parlementaires (ainsi que leurs suppléants), tous en robe noire, font leur entrée.

Dominique Pauthé, le président : « M. Dupond-Moretti, euh... M. Eric Dupond-Moretti, pouvez-vous décliner votre identité ? Vous pouvez vous approcher de la barre. » Cette hésitation d'un magistrat rompu aux procès sensibles (Chirac, Clearstream, Cahuzac) trahit sa légère émotion.

- Eric Dupond-Moretti ... (Il ne sait s'il doit aller plus loin)
- Vos dates et lieu de naissance ?
- Le 20 avril 1961, à Maubeuge.
- Vous pouvez vous regagner votre place.

« Zone grise ». Il est temps d'entrer dans le vif du sujet. Quelles sont ces « charges suffisantes », selon l'arrêt de renvoi, contre le ministre soupçonné d'avoir usé de sa fonction pour régler les différends musclés qu'il avait eus comme avocat avec des magistrats. N'a-t-il pas qualifié les agissements du Parquet national financier (PNF) et sa manie d'éplucher ses fadettes ainsi que celle de plusieurs

### Jean Castex, convoqué pour le 10 novembre, est « excusé » pour cet appel du premier jour. François Molins aussi, ancien procureur général de la Cour de cassation et accusateur en chef d'Eric Dupond-Moretti

de ses confrères dans un des dossiers Sarkozy de « méthodes de barbouzes » ? N'a-t-il estimé qu'un juge d'instruction, en l'espèce Edouard Levraut détaché par la France à Monaco, ne devrait pas se comporter comme « un cowboy » ? Bien sûr, l'affaire est plus complexe. On sait qu'on est en pleine zone grise, celle entre le conflit d'intérêts qui ferait qu'un ministre abuse de son pouvoir pour se venger et la responsabilité politique qu'a un membre du gouvernement de diriger son administration. Voilà de quoi animer les futures journées d'audience.

Pour l'heure, le rapport-résumé des faits, lu d'une voix neutre par le président Pauthé, laisse apercevoir les joutes à venir. Le garde des Sceaux expliquera qu'il n'a fait que suivre les directives et recommandations de son cabinet et de ses services en demandant ou prolongeant des enquêtes contre le PNF et le juge Levraut. Peut-être admettra-t-il qu'il lui fallut un peu de temps après sa nomination



Eric Dupond-Moretti lors de son arrivée devant la Cour de justice de la République, lundi.

surprise le 6 juillet 2020 pour prendre ses marques place Vendôme, peut-être concédera-t-il que son équipe d'alors n'était pas tout à fait au point.

En face, l'accusation soutiendra qu'Eric Dupond-Moretti a bien cherché à régler ses comptes et s'est affranchi des règles du fonctionnement de l'Etat, usant de ses manières tonitruantes de pénaliste. La période critique ? Celle entre son entrée dans le gouvernement Castex et le décret de déport qui a confié, en octobre 2020, une partie de ses attributions à Matignon pour éviter ces conflits d'intérêts.

Le gratin de la magistrature a été convié pour en parler. Une vingtaine de témoins se succéderont à la barre. La plupart sont là, serres sur leur banc. Jean Castex, convoqué pour le 10 novembre, est « excusé » pour cet appel du premier jour. François Molins aussi, ancien procureur général de la Cour de cassation et accusateur en chef d'Eric Dupond-Moretti.

« Infamie ». Pas de débats, pas de questions pour le moment. Les parlementaires se tiennent cois. De la tribune de la presse, seule la moitié sont visibles, dont la LFI Danièle Obono, aussi calme ici qu'elle est remuante à l'Assemblée.

C'est le ministre-prévenu qui a la parole pour une déclaration liminaire. La voix est sourde, le ton solennel : « Pour moi, pour mes proches, ce procès est une infamie. C'est bien sûr une épreuve. C'est aussi un grand soulagement. Je suis venu me défendre (...) Ceci est d'abord un procès en illégitimité (celui instruit par des magistrats, et d'abord leur principal syndicat, l'Union syndicale des magistrats, qui a vu dans la nomination de l'avocat comme garde des Sceaux « une déclaration de guerre »). » Et de prévenir : « J'entends me défendre dignement, complètement et fermement ». « Fermement » : il faut retenir ce mot, on va vite le constater.

Au tour de Rémy Heitz, qui a succédé à François Molins à la tête du parquet général de la Cour de cassation et représente donc l'accusation, de dire quelques mots. Il regrette que ce dossier soit « pauvre en explications de la part de l'intéressé » (Eric Dupond-Moretti a refusé de s'exprimer sur le fond jusqu'à aujourd'hui), il rappelle que « la probité » du garde des Sceaux est en cause, il s'apprête à plonger « dans les entrailles du fonctionnement de l'Etat ».

Une entrée en matière que Jacqueline Laffont goûte peu, la qualifiant de « pré-réquisitoire » et jugeant « ces mises en garde bien inutiles ». A sa façon : pas un mot plus haut que l'autre, tout en détermination. Pour l'avocate, « les conflits d'intérêts, les conflits de loyauté, sont de tous les côtés de la barre ». Ce qui signifie que personne ne peut ici jouer les chevaliers blancs. C'est dit. Fini le théâtre, les conventions. Le procès, la bagarre peuvent commencer. L'audience, pour l'heure, est levée.

@malombardX

### Libertés

Monique Canto-Sperber

## Gaza-Israël: voir clair dans le brouillard de la guerre



LES FRAPPES ISRAËLIENNES sur Gaza, peu après le massacre perpétré par le Hamas dans le sud d'Israël, ont déclenché une salve de condamnations. L'horreur des images qui nous parviennent, le nombre des morts civils égrené jour après jour par le gouvernement du Hamas et la liste des objectifs visés (hôpitaux, ambulances, écoles, camps de réfugiés) parviennent à imprimer dans les esprits la conviction que l'aviation israélienne ne vise que des cibles civiles.

Le Secrétaire général de l'ONU, des juristes, des ONG actives dans la défense des Droits de l'homme parlent de crimes de guerre et même de crimes contre l'humanité. Au point que, déjà, dans une effroyable logique victimaire, de telles incriminations servent à justifier a posteriori le massacre du 7 octobre, le Hamas n'ayant fait que résister par anticipation à une volonté meurtrière de l'Etat israélien contre les Palestiniens, jusque-là latente et désormais manifeste.

Face à une telle tragédie, pour les Israéliens et les Palestiniens, la description des faits et l'analyse sont un devoir, elles ne permettent pas à elles seules de déduire comment il faut agir, mais elles peuvent éclairer le brouillard de la guerre. Condamne-t-on le fait que l'Etat hébreu se soit engagé dans une guerre pour éliminer le Hamas ? Ou bien condamne-t-on les actions militaires qui permettent à Israël de conduire son offensive ?

Les principes de la guerre juste furent formulés dès la fin de l'Antiquité, puis définis par les juristes du XVIIe siècle, ils forment encore la base conceptuelle du droit humanitaire international. Ces principes ont pour préalable que le recours à la violence est parfois nécessaire, mais que ce recours doit être réglé par des normes et des limites. La guerre juste, ce n'est pas juste la guerre.

Certaines raisons de faire la guerre sont légitimes et d'autres non, car elles violent le jus ad bellum ou droit d'entrer en guerre, de même, certains moyens de faire la guerre sont justifiables, d'autres non car ils enfreignent le jus in bello, le droit dans la conduite de la guerre. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, ces distinctions s'appliquèrent surtout aux conflits entre Etats, mais les guerres de décolonisation

### « Si la première obligation du droit dans la guerre est de chercher à épargner les civils, il est quasi impossible de la respecter dans la réalité lorsque le combat se livre contre un groupe terroriste »

et surtout l'émergence du terrorisme les ont étendues aux conflits asymétriques, sans déclaration de guerre préalable et se concluant par « la pacification » plutôt que par un traité de paix.

**Anéantissement.** Défendre son existence est pour un Etat un motif légitime de faire la guerre. Le Hamas, le 7 octobre, a envoyé au monde entier un message clair : les Juifs en Israël n'ont aucun droit à l'existence, la lutte contre l'« entité sioniste » vaut donc comme obligation de les tuer là où ils sont en Palestine. Face à un programme, refuser de considérer comme légitime qu'Israël entre en guerre pour se défendre serait consentir déjà à son anéantissement.

Mais dans un conflit asymétrique, la malédiction de la guerre tient surtout à la manière de la faire, aussi juste que soit la cause. Car si la première obligation du droit dans la guerre est de chercher à épargner les civils, il est quasi impossible de la respecter dans la réalité lorsque le combat se livre contre un groupe terroriste. Car alors la guerre n'a pas lieu sur un champ de bataille, mais au cœur même de la vie civile, dans les villes : les civils ne peuvent y être totalement préservés du fait même qu'ils vivent là où l'on combat et n'ont aucun moyen de se révolter contre des terroristes

qui leur imposent leur loi d'airain, comme on l'a vu à Mossoul et maintenant à Gaza.

Pour autant, aucune armée ne peut être dispensée d'une forte obligation de moyens. Ce qu'on attend de l'Etat israélien, conformément à la charte de son armée, est de tout faire pour minimiser les dommages (avertissements, demandes d'évacuation, utilisation d'armes ciblées, à portée réduite, renseignement, discernement

### « Il incombe aux responsables de l'offensive en cours de documenter le détail des précautions prises pour épargner les civils, ainsi que les mesures adoptées pour soulager leurs souffrances »

dans les cibles choisies). Cette exigence ne suffit pas à faire que les actions militaires évitent les morts civiles, mais elle empêche que de telles actions soient confondues avec des meurtres délibérés de civils.

Sinon, considérer que le fait de frapper une installation terroriste au risque de tuer des civils mérite la même description et évaluation morales et juridiques que l'égoïsme de bébés et de jeunes enfants, c'est refuser de considérer que le recours à la force puisse être parfois légitime et, dans le cas présent, dénier à Israël le droit de se défendre.

**Impunité.** Le Hamas se fabrique jour après jour une impunité morale en faisant du martyre des civils palestiniens une cause mondiale d'indignation, alors même que toute sa stratégie de défense est fondée sur l'exposition maximale au danger de ces mêmes civils, et même sur leur condamnation à une mort certaine puisqu'il se sert d'eux comme des boucliers pour protéger ses combattants ou rendre ses abris intouchables (ce qu'interdit depuis la quatrième convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre).

La deuxième exigence du droit dans la guerre est le souci de proportionnalité, non dans le nombre de morts de chaque côté, mais dans la décision d'utiliser, par rapport au but visé, les moyens qui engagent ce qu'il faut de force, et pas plus. Dans ce cadre, l'emploi d'une bombe à portée limitée ne peut être comparé, par exemple, à la pratique de terreur qu'est le « tapis de bombes », celle de l'aviation alliée contre Dresde en février 1945 (plus de 35 000 morts en deux nuits) et américaine à Tokyo, le 10 mars (100 000 morts).

Depuis une trentaine d'années, l'exigence de proportionnalité tend de façon détournée à être aussi comprise comme la volonté d'épargner ses soldats au risque d'accroître le nombre de victimes civiles (avec des bombardements de haute altitude, peu précis), ce n'est pas ce que fait l'aviation israélienne.

Aucune guerre contre le terrorisme menée au cœur de la population civile n'échappe au risque d'infamie. Aujourd'hui, aucune justification, explication ou nuance que pourrait apporter l'Etat israélien n'est audible, mais viendra l'heure de l'établissement des faits et du jugement argumenté sur les raisons des décisions prises. D'où l'obligation qui incombe aux responsables de l'offensive en cours de documenter le détail des précautions prises pour épargner les civils, ainsi que les mesures adoptées pour soulager leurs souffrances : pauses humanitaires, desserrement du blocus, prise en charge des enfants blessés dans les hôpitaux israéliens, sans parler de la fin des exactions des colons en Cisjordanie. On verra alors plus clair dans le brouillard de la guerre.

Monique Canto-Sperber est universitaire, présidente de GénérationLibre, elle a publié plusieurs livres dont *L'idée de guerre juste* (2009) et *La Morale dans les relations internationales* (2010).

Le chef du PS s'est pris à rêver d'une classe politique à l'unisson contre les actes visant les Français juifs, y compris avec le parti lepéniste. Avant de rétro-pédaler moins de 24 heures plus tard

# Immigration, antisémitisme: les changements de pied d'Olivier Faure sur le RN

## Marche arrière

Après avoir émis l'idée d'un rassemblement contre l'antisémitisme incluant le parti fondé par Jean-Marie Le Pen, le Premier secrétaire du PS a tenté tant bien que mal d'éteindre l'incendie. Pressé de rétablir un cordon sanitaire étanche, le socialiste refuse de s'associer à une nouvelle rencontre des chefs de parti à Saint-Denis, qui n'aurait pour but que d'aligner le projet de loi immigration sur les exigences de la droite et de l'extrême droite.

Antoine Oberdorff

L'ESPRIT DE CONCORDE républicain des socialistes a des limites. Olivier Faure a tenu à le faire savoir ce lundi matin sur Public Sénat, en opposant une fin de non-recevoir à l'invitation d'Emmanuel Macron pour une nouvelle réunion des chefs de parti à Saint-Denis, le 17 novembre prochain. « La ficelle est trop grosse » pour le patron du PS, qui ne veut pas entendre parler de l'élargissement du référendum aux questions migratoires. Il n'a d'ailleurs aucune envie de « tenir la chandelle » au président de la République dans « le deal » qu'il le soupçonne de vouloir passer avec la droite et l'extrême droite sur le projet de loi immigration.

Ce refus catégorique de s'asseoir à la même table que le président du RN, Jordan Bardella, intervient moins de 24 heures après la polémique déclenchée par les propos d'Olivier Faure sur Radio J au sujet, justement, du RN. Face à la recrudescence des actes antisémites en France depuis l'attaque du Hamas, le 7 octobre dernier, le socialiste a voulu « qu'aucune force politique

ne manque à l'appel » dans la condamnation de l'antisémitisme. Par trois fois, le présentateur de la radio communautaire juive aura cherché à en savoir plus sur le périmètre de ce grand rassemblement républicain : « Y compris avec le Rassemblement national ? » Olivier Faure finit par lâcher le mot : « Mais bien sûr... Si le RN veut bien répondre à cet appel et faire en sorte de couper avec sa propre histoire et une partie de ses propos élus. »

Défiler contre l'antisémitisme aux côtés des représentants d'un parti cofondé par le collaborationniste Pierre Bousquet, ancien de la division Charlemagne de la Waffen-SS ? Même les députés PS sont gênés par l'idée lancée par leur Premier secrétaire. « J'imagine mal le coup de fil à Bardella pour l'inviter, lui et ses amis, à manifester contre l'antisémitisme », a d'abord réagi le député PS de l'Essonne, Jérôme Guedj. Et chez les insoumis, on s'y donne à cœur joie contre le responsable du moratoire sur la Nupes : « Quelle déchéance ! Après avoir défilé avec les factieux d'Alliance contre la justice, il sera bientôt bras dessus, bras dessous avec l'héritière Le Pen... Tout se tient », cingle le député LFI des Hauts-de-Seine Aurélien Saintoul.

« Improvisation politique ». Depuis Strasbourg où il donnait une conférence devant des étudiants, Jean-Luc Mélenchon n'a pas manqué non plus de fustiger « l'improvisation politique » et « les changements d'humeur » du leader socialiste : « Finalement, je me dis que c'est une bonne chose que le moratoire inventé par Olivier Faure, car tout le monde sait que nous n'avons rien à voir avec ça », a ironisé l'insoumis. Avant de réaffirmer que « jamais » il n'irait à une manifestation avec le RN.



SIPA PRESS

« Le Parti socialiste prendra contact avec les partis politiques dont l'histoire témoigne d'un engagement clair contre l'antisémitisme », a tempéré Olivier Faure.

Sous le feu des critiques, Olivier Faure a fait marche arrière via un communiqué publié dimanche en fin de journée. Il y explique que « le Parti socialiste prendra contact avec les partis politiques dont l'histoire témoigne d'un engagement clair contre l'antisémitisme, dont les fondateurs et les élus n'ont jamais eu la moindre faiblesse face à l'antisémitisme et plus généralement contre tous les racismes ». Alors que le président du RN Jordan Bardella n'a de cesse de se présenter en « bouclier pour les Français de

confession juive » face à un prétendu « nouvel antisémitisme, teinté du vert de l'islamisme et du rouge du gauchisme culturel », Olivier Faure a estimé que « l'extrême droite cherche aujourd'hui à instrumentaliser l'antisémitisme pour se diaboliser ».

Surtout, le député PS de Seine-et-Marne a affirmé que Jordan Bardella avait lui-même apporté « la démonstration que son parti n'a rompu en rien avec son histoire » liée à la haine des juifs. Dimanche soir, sur BFMTV, le dauphin de Marine Le Pen a, en effet, assuré « ne pas croire à l'antisémitisme de Jean-Marie Le Pen ». « Dire que Jean-Marie Le Pen n'est pas antisémite, alors qu'il a été condamné pour antisémitisme et négationnisme, c'est la preuve qu'ils n'ont pas changé », en a déduit Olivier Faure.

Déjà en janvier 2015, lors de la marche républicaine organisée après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, l'exclusion des élus frontistes du cortège avait divisé la classe politique. Marine Le Pen, alors présidente du Front national, s'était indignée de l'exclusion de sa formation, hurlant au sectarisme du gouvernement socialiste. François Lamy, l'organisateur du rassemblement pour le PS, avait jugé qu'il n'y avait « pas de place pour une formation politique qui, depuis des années, divise les Français, stigmatise les concitoyens en fonction de leur origine ou de leur religion ».

Un certain Olivier Faure, simple porte-parole du PS, avait considéré dans un premier temps qu'il ne fallait « exclure personne » de l'union nationale. Avant de se raviser : il ne s'agissait pour lui que « des citoyens appelés à manifester et en aucun cas du Front national, qui ne peut compter sur le PS pour lui donner un brevet républicain en l'invitant ». Il y a des « points de détails » qui veulent dire beaucoup. @A\_Oberdorff

## 10 % de la plus grande surface viticole de France sont voués à la destruction Pourquoi le Bordelais va arracher tant de ses vignes

### Fort ceps

Le gouvernement vient d'obtenir de la Commission européenne l'autorisation d'indemniser l'arrachage de près de 10 000 hectares de vignes en Gironde cet hiver. Il s'agit de dédensifier le vignoble pour lutter contre une maladie, la flavescence dorée.

Emmanuelle Ducros

CEPS TORTURÉS, RACINES en l'air : depuis 2005, il n'y avait pas eu de plan massif d'indemnisation pour l'arrachage des vignes en Europe. La dernière fois, c'était pour restructurer la production européenne de vin, et c'était surtout dans le Languedoc qu'on avait déraciné. Mais, depuis, les soutiens à la destruction n'étaient plus permis par la politique agricole commune (PAC).

Il a fallu la menace d'une attaque de flavescence dorée, une maladie souvent fatale à la vigne, et l'élaboration d'un plan de lutte sanitaire par la dédensification du vignoble pour que l'Europe accepte que la France, la région Aquitaine et le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) débloquent, à eux trois, 57 millions d'euros pour indemniser les arrachages en Gironde. « C'est la raison sanitaire qui est la base juridique du dispositif d'arrachage, dont les modalités seront publiées au *Journal officiel* sans doute cette fin de semaine », précise le ministère de l'Agriculture.

Selon Christophe Château, le directeur de la communication du CIVB, « près de 1000 viticulteurs sur les 5300 de l'appellation se sont préinscrits pour accéder au guichet d'indemnisation. 300 d'entre eux veulent arrêter totalement leur activité. Le plan vise l'arrachage de 9500 hectares de ceps, sur les 108000 hectares que compte le Bordelais. » Presque 10% des surfaces de vigne de la plus vaste appellation française vont disparaître. Elles seront soit rendues à la forêt, soit converties à une autre culture, comme le maraîchage. L'attrait du plan d'arrachage peut surprendre, d'autant que les 6000 euros

promis à l'hectare sont loin de couvrir la valeur de la terre en Bordelais. Mais le vignoble y est en crise. « Depuis cinq ans, les déconvenues se sont accumulées. Ralentissement de la Chine, Covid, taxe Trump sur les vins et autre Brexit ont érodé les ventes à l'export, qui concernent 45% de la production », liste Christophe Château. Quant à la consommation française de vin rouge, elle a baissé de 70% en France depuis 1960. Elle ne reviendra jamais à des niveaux élevés.

**Déshérence.** A cela s'ajoutent les aléas climatiques, qui frappent depuis trois ans, et les changements de pratiques écologiques coûteux. Beaucoup de vigneronnes d'entrée ou de moyenne gamme sont exsangues. « Nombre d'entre eux vieillissent. Ils n'ont plus les moyens d'investir et de cultiver le vignoble. Comme dans tout le secteur agricole, la question du renouvellement des générations se pose : Ils ne trouvent pas de reprenneur, affirme Christophe Château. Le vignoble de Bordeaux, ce sont certes 3% de grands crus prisés... Mais le reste de la production, les vins qui se vendent, en moyenne, 6 euros la bouteille, sont à la peine. Ce sont eux qui souffrent de déconsommation. » Le risque est que des pans entiers du vignoble tombent en friche. « Les parcelles délaissées deviendraient des bombes sanitaires, des réservoirs de flavescence dorée que plus personne ne pourrait maîtriser, intercalés dans des surfaces exploitées. Cela mettrait toute la production de région en péril », selon le CIVB.

Le plan d'arrachage indemnisé n'est pas forcément vécu comme un drame en Gironde. Il était même réclamé par les viticulteurs locaux comme un « plan social » pour la viticulture en détresse. Le CIVB a pris le parti, avec les autorités, d'accompagner la sortie digne d'activité pour les viticulteurs en activité, en évitant les arrachages à fonds perdu - car laisser la vigne en friche est illégal en France - et le vide culturel. Il préfère financer les reconversions et la diversification des cultures et des paysages sur le territoire très viticole de la Gironde, un élément essentiel à la lutte contre les maladies du végétal.

@emma\_ducros

Conférences  
by l'Opinion

**BÂTIR LES TERRITOIRES DE DEMAIN :**  
Comment faire évoluer la ville ?

**Judi 30 novembre 2023**  
de 9h à 10h30  
Paris 8<sup>e</sup>

Découvrir le programme et s'inscrire

Informations et inscriptions gratuites : [www.lopinion.fr/evenements](http://www.lopinion.fr/evenements)

En partenariat avec :

BANQUE des TERRITOIRES | Métropole du Grand Paris

Avec le soutien de :

APVF PETITES VILLES DE FRANCE | Dauphiné | PONTIS | UNIVERSITÉ DE LA VILLE DE DEMAIN | Urban Land France Institute

# La sélection de l'Opinion

## Spécial assurance-vie

SUPPLÉMENT DE « L'OPINION » DATÉ DU 7 NOVEMBRE 2023 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

# Une carte majeure des besoins de financement du pays

## Engouement

Avec près de 19 millions de détenteurs et 40 millions de bénéficiaires, l'assurance-vie est l'un des placements les plus populaires et les plus plébiscités par les Français. Au niveau macroéconomique, les sommes engagées dans cette épargne longue constituent le socle de nombreux investissements d'infrastructures, notamment dans le cadre de la transition écologique de notre pays.

Annabelle Pando

SI L'ASSURANCE-VIE est le produit financier préféré des épargnants, c'est aussi un outil de financement des entreprises tricolores et de la dette souveraine de l'Etat. Trois raisons d'être qui justifient, au moins, le statu quo fiscal.

41% des ménages français possèdent au moins un contrat d'assurance-vie d'après l'Insee en 2021. 54,7 millions de contrats répertoriés à fin 2022 d'après France Assureurs (ex-Fédération Française de l'Assurance) qui rassemble 252 sociétés d'assurance représentant 99% du marché. D'ailleurs, ce nombre ne cesse de croître : en 2022, le marché s'est enrichi de 3,1 millions de nouvelles souscriptions. Fin 2022, l'assurance-vie comptait 18,7 millions de détenteurs pour 39,7 millions de bénéficiaires. Fin août 2023, l'encours s'élève à 1907 milliards d'euros, soit environ un tiers de l'ensemble du stock de l'épargne financière des ménages. L'assurance-vie pèse ainsi quasiment autant que les dépôts bancaires.

### UNE RÉPONSE À L'INCERTITUDE

Pourquoi un tel engouement des épargnants ? « Il est complètement faux d'affirmer que cette affectation massive des Français pour ce produit s'explique par son régime fiscal, assure Gérard Bekerman, président de l'Afer (Association française d'épargne et de retraite), qui regroupe 760 000 adhérents. C'est très réducteur, car l'assurance-vie répond efficacement à des besoins profonds de sécurité : préparation de projets, de la retraite, gestion du risque de dépen-

dance, protection des proches, solidarité familiale et transmission. Dans le contexte actuel de ralentissement économique et de crise démographique, les épargnants ont plus que jamais besoin de prévoir pour ne pas subir l'incertitude. C'est pourquoi il faut préserver l'assurance-vie à la française. »

L'assurance-vie remplit de multiples fonctions : c'est un formidable atout patrimonial souple et solide. Elle peut notamment être donnée en garantie pour le remboursement d'un crédit ou d'un loyer. Elle répond également au besoin de protection des familles. Elle constitue en outre un instrument de transmission à disposition des familles recomposées.

### FINANCEMENT DES ENTREPRISES

L'encours de l'assurance-vie travaille, et particulièrement au service des entreprises tricolores, à hauteur de 62,4%. Ce financement est réalisé par les contrats exprimés en unités de compte, qui représentent une part croissante de l'encours global depuis la baisse d'attractivité des fonds euros entamée il y a une dizaine d'années. « La part d'investissement en unités de compte est passée de 18% à 40% entre 2018 et 2022 dans la collecte de l'assurance-vie, a indiqué le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, aux Assises de l'Afer le 3 octobre 2023.

Parmi les bénéficiaires de ces financements, les grands groupes, mais aussi les PME-ETI locales. Pour Xavier

Page 6



## Une crise des fonds en euros

APRÈS UNE BAISSÉ quasi ininterrompue pendant une décennie, les taux des rendements des fonds euros remontent doucement depuis deux ans. En 2022, le taux moyen de valorisation s'est établi à 2% selon l'APCR (contre 1,3% en 2021). Il est attendu autour de 2,5% pour 2023 d'après le cabinet d'étude Facts&Figure. Il reste toutefois insuffisant pour protéger le capital des épargnants de l'érosion monétaire causée par l'inflation. Une inflation à 5% en France sur l'ensemble de l'année 2023, selon l'Insee. Ces niveaux expliquent le mouvement de décol-

lecte des épargnants depuis un an, au bénéfice des livrets réglementés. En 2022, les supports en euros ont subi une décollecte de 29,8 milliards d'euros. En 2023, sur les 7 premiers mois de l'année, elle s'élève à 17,8 milliards d'euros (+19% par rapport à 2022 à la même période). Parallèlement, le livret A a enregistré un afflux de 31 milliards d'euros en 2022 et un record de 30,73 milliards de janvier à octobre 2023, selon la Caisse des dépôts. Un effet de la hausse de sa rémunération : il est passé de 1 à 2% en août 2022, puis à 3% depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 (gelé jusqu'à fin 2024).

## Un instrument utile aux familles recomposées

EN FRANCE, 728 000 familles sont recomposées, soit 9% des familles avec au moins un enfant mineur, selon l'Insee (2018). On parle de famille recomposée lorsqu'un couple vit avec un ou plusieurs enfants dont seul l'un des adultes est le père ou la mère. Ainsi, 1,5 million d'enfants mineurs vivent en famille recomposée. Sauf que le droit de la famille ne s'est pas encore adapté à cette nouvelle réalité et fait toujours primer les liens du sang. Le droit des successions, dans son volet tant civil que fiscal, laisse la part belle aux enfants, tandis que ceux du conjoint (ou du partenaire de Pacs ou du concubin) ne bénéficient d'aucun statut.

Ils sont considérés comme des étrangers à la famille, sans considération des liens affectifs qui ont pu se nouer. « Dans ce contexte, de nombreuses familles ont recours à l'assurance-vie pour pouvoir transmettre un peu de patrimoine à ces enfants parfois aimés comme leurs propres enfants, constate Eric Coudert, conseiller en gestion de patrimoine, président de la Financière de la Seine. Parce que les capitaux transmis sont ainsi moins taxés, l'assurance-vie permet de transmettre davantage que par la voie successorale, en simplifiant très largement les démarches lors de la mise en place, mais aussi du dénouement. »

**Démonstration avec les Bernard.** Monsieur et Madame Bernard ont ensemble deux enfants. Madame Bernard a un fils, Jacques, issu d'une précédente union, élevé

par le couple depuis sa tendre enfance. En préparant sa succession, Monsieur Bernard souhaite mettre à l'abri son beau-fils, autant que ses propres enfants. Même en prévoyant un testament, il dispose d'une marge de manœuvre très faible pour gratifier Jacques. Sauf à faire renoncer ses enfants à une partie de leur héritage, il ne peut réserver à Jacques qu'une infime partie de son patrimoine. Surtout, cette part aurait à supporter des

**« L'assurance-vie permet de transmettre davantage que par la voie successorale, en simplifiant les démarches »**

droits au taux de 60%, après un abattement de 1594 euros. « Avec l'assurance-vie, Monsieur B. peut transmettre à cet enfant jusqu'à 152,50 euros sans taxation et seulement 20% au-delà (contre 60% pour le régime de droit commun), à condition que les primes aient été versées au contrat avant le 70<sup>e</sup> anniversaire du souscripteur et qu'elles ne soient pas manifestement exagérées », explique Eric Coudert.

## Une épargne retraite disponible... et transmissible

LA RETRAITE, UN HORIZON PAISIBLE ? « Le port où il faut se réfugier après les orages de la vie », comme l'envisage Voltaire ? Pas vraiment. Pour le commun des mortels, et surtout les plus jeunes, la retraite doit se préparer suffisamment en amont, notamment avec l'assurance-vie. En complément du PER, dédié à cet objectif, de nombreux épargnants peuvent compter sur leur contrat d'assurance-vie pour épargner, à leur rythme et pour lisser leurs efforts dans le temps. En la matière, plus l'épargnant s'y prend tôt, plus il peut aller chercher la performance attachée aux actifs plus dynamiques. « Prenons l'exemple d'un actif, Monsieur J. âgé de 43 ans qui souscrit un contrat d'assurance-vie en 2023, illustre Rani Saidi, directeur général de la Financière Magdebourg. Son profil d'investisseur l'oriente vers un portefeuille équilibré, composé de 60% de fonds en euros et 40% d'unités de compte. Avec une mise de départ de 30 000 euros, et en versant des primes de 100 euros par mois pendant 20 ans, l'effort d'épargne de Monsieur J. lui permettra de disposer, en 2043, d'un capital de 86 184 euros. Cette somme se compose de 54 000 euros de primes et, sur une hypothèse de rendement annuel à 2,98%, de 32 970 euros de gains (intérêts et plus-values). »

Si les fonds sont toujours intégralement disponibles, Monsieur J. prend le pari de ne pas en avoir besoin avant la retraite. Il craint qu'à ce moment-là son revenu de remplacement soit insuffisant pour maintenir son niveau de vie et

couvrir ses besoins. « Au moment de sa retraite, il pourra consommer son capital en fonction de ses besoins, par des rachats ponctuels ou programmés, explique Rani Saidi. Sous réserve que les règles du jeu fiscal ne changent pas, sa fiscalité sera minime. Ses contrats auront plus de 8 ans : les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu à hauteur de 4 600 euros par an s'il vit seul, 9 200 euros s'il vit en couple. Les prélèvements sociaux seront dus (actuellement au taux de 17,2%) ».

**Abattement.** Si, au décès de Monsieur J., le capital n'a pas été entièrement consommé, le reliquat est transmis aux bénéficiaires qu'il aura pris soin de désigner dans la clause bénéficiaire de son contrat. Il peut s'agir de son conjoint, d'un partenaire de Pacs, de ses enfants ou d'un proche, ou encore d'une fondation... En clair, Monsieur J. est absolument libre de désigner la personne de son choix. Fiscalement, la taxation des fonds dépend de l'âge de versement des primes. En effet, les primes versées avant les 70 ans de Monsieur J. bénéficieront d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire. Au-delà de cette somme, le capital transmis sera imposé à 20%, puis, à partir 700 000 euros, au taux de 31,25%. Quant aux primes que Monsieur J. aura versées après son 70<sup>e</sup> anniversaire ? Elles seront soumises aux droits de succession, après un abattement fiscal de 30 500 euros commun à l'ensemble des bénéficiaires. **A.P.**

Suite de la page 5

Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France qui plaide pour une régionalisation de l'assurance-vie, « le développement de notre pays passe par le territoire. Nous avons besoin de financement, d'une épargne longue solide pour développer les projets d'entreprise ».

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'autre priorité des pouvoirs publics est de fléchir l'épargne retraite française vers la transition énergétique. C'est logiquement une des propositions du premier Comité du financement de la transition écologique (CFTE) qui s'est tenu en juillet dernier. Ce fléchage prendrait aussi la forme

**Au deuxième trimestre 2023, les compagnies d'assurance détiennent 9 % des titres de la dette négociable de l'Etat**

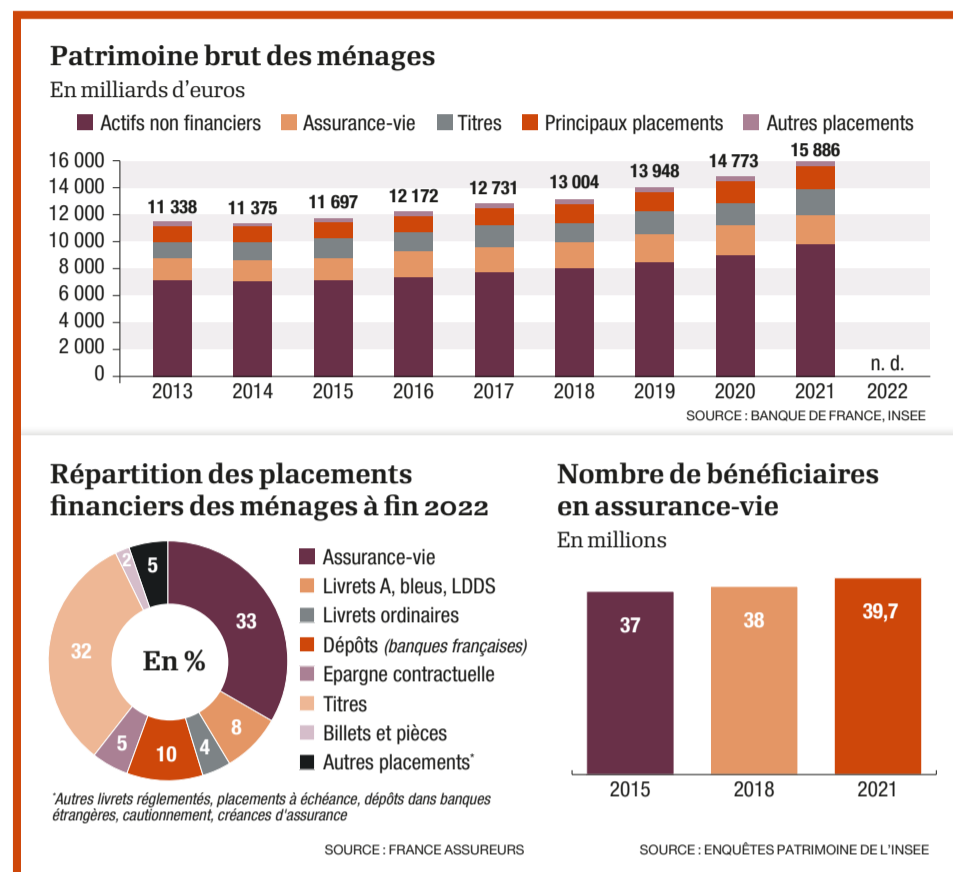
d'une refonte des labels financiers. « Epargne de long terme, [l'assurance-vie] s'avère particulièrement adaptée aux investissements liés au développement durable qui s'effectuent sur une longue période » rappelle Bruno Le Maire, qui estime que la transition énergétique a besoin de 60 à 70 milliards d'euros supplémentaires par an, en plus du plan France 2030 doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans.

Idem pour les PER : « 54% de l'encours du PER financent les entreprises, que ce soit en actions ou en dette », a indiqué Bruno Le Maire. D'ailleurs, la loi relative à l'industrie verte du 23 octobre pousse un peu plus loin l'orientation des fonds de l'épargne retraite (assurance-vie et PER) vers le private equity et la décarbonation des PME. L'assurance-vie, c'est aussi 25,4%

de la dette souveraine de l'Etat français. Ici, ce sont les fonds euros qui jouent les créanciers de la dette négociable tricolore. Au deuxième trimestre 2023, les compagnies d'assurance détiennent 9% des titres de la dette négociable de l'Etat selon l'Agence française du Trésor. Ces titres négociés sur les marchés financiers prennent principalement la forme d'obligations assimilables du Trésor (OAT) et de bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF). Les

épargnants français sont donc indirectement détenteurs d'une partie significative de la dette publique française.

Selon Xavier Bertrand, l'assurance-vie « garantit une forme d'indépendance par rapport à la dette qui est la nôtre ». Faut-il rappeler, en effet, que les investisseurs institutionnels étrangers (fonds de pensions et fonds d'assurance notamment) détiennent près de la moitié de la dette publique française ?



# « L'assurance-vie est une valeur profondément mutualiste »

FACE AUX INCERTITUDES actuelles, les Français ressentent un besoin croissant de protection, à la fois pour eux-mêmes, pour leurs proches et pour leur patrimoine. Dans une étude réalisée par Harris Interactive pour les Notaires de France en 2020, 83% Français expriment un besoin de protection pour leurs enfants, 76% pour leur conjoint. Ce taux s'élève à 71% concernant leurs petits-enfants, 62% pour leurs parents et 53% pour d'autres membres de la famille potentiellement vulnérables. Les Français ont la perception d'être insuffisamment protégés par la loi : ils sont 54% à estimer que les textes ne sont pas assez protecteurs pour leur retraite, et 48% pour leur patrimoine.

Si besoin était, la crise de la Covid a servi de révélateur de leurs craintes. La réforme des retraites votée au printemps dernier les a ravivées. Aujourd'hui, l'inflation et la baisse du niveau de vie les amplifient. « Dans ce contexte, de nombreux épargnants ont actuellement recours à l'assurance-vie pour se protéger eux-mêmes ou leur conjoint, et aussi pour ne pas être un poids pour leurs enfants quand viendra le quatrième, voire le cinquième âge », constate Gérard Bekerman, président de l'Afer.

**Protection sociale.** La retraite figure en bonne position dans les craintes des Français. 65% d'entre eux jugent que leurs pensions sont ou seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite selon une étude récente (Les Français, l'épargne et la retraite, enquête 2023, AG2R La mondiale - Amphitéa - Cercle de l'épargne). D'ailleurs, la moitié (51%) des non-retraités épargnent pour leur retraite. En témoigne notamment le déploiement rapide du plan d'épargne retraite (PER). Fin 2022, trois ans seulement après son lancement, le dispositif comptait 7 millions de titulaires. Et la baisse inéluctable du taux de remplacement leur donne raison.

« Au regard des projections du Conseil d'orientation des retraites, on sait que le revenu disponible des retraités d'ici à 2040 va baisser de 10 points. Aujourd'hui, il est de 102% en 2019, en 2040 il sera autour de 94% et en 2060-2070, on sera sur une tendance à 75-81% », a rappelé Eric Chenut, président de la Fédération nationale de la Mutualité française au cours des neuvièmes Assises de l'Afer, le 3 octobre dernier. Le mutualiste appelle de ses vœux une éducation populaire citoyenne en matière d'épargne retraite, pour que l'ensemble des Français la préparent, et ce, tout au long de leur vie.

Car « l'épargne retraite, au même titre que nos couvertures santé ou prévoyance, fait partie de la protection sociale globale des personnes et des familles ». A ce titre, il considère l'assurance-vie comme « une valeur profondément mutualiste ».

A.P.

## Des allocations d'actifs sur mesure

SI CERTAINS ACTIFS sont réservés aux professionnels, les particuliers ont désormais la possibilité d'investir dans une large palette de supports, des plus performants aux plus sécuritaires, et même de choisir les secteurs économiques qu'ils entendent soutenir par leur épargne. Face à la grande variété de fonds, ils peuvent être guidés par leurs conseillers.

Avant même la souscription, le futur investisseur doit remplir un questionnaire client. Situation personnelle et financière, connaissance des produits financiers, appétence au risque, horizon de placement : ce questionnaire sert à définir son profil d'investisseur. Passage obligé prévu par la réglementation européenne (Directive sur la distribution d'assurances dite DDA de 2016), il est destiné à protéger le client d'une offre qui ne lui correspondrait pas et à l'orienter vers une composition appropriée de son contrat. Par ailleurs, les clients sont aujourd'hui également interrogés sur leurs intentions en matière d'investissements durables, à travers le questionnaire « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance). Les épargnants peuvent ainsi aligner leur choix d'investissement sur leurs valeurs personnelles et leur engagement en faveur du développement durable.

BÂTIR SON ALLOCATION

Une fois son profil arrêté, l'investisseur particulier se voit proposer trois types de portefeuilles : modéré, équilibré ou dynamique. Conformément à la règle d'or de rendement/risque, plus le portefeuille est sécuritaire, moins il est susceptible de générer de la per-

formance. Ce constat n'a pas toujours été vrai, il dépend en grande partie du niveau des taux d'intérêt, en témoignent les années 1990 qui ont servi jusqu'à 7,5% sur les fonds euros en 1993 alors que l'inflation s'élevait à 2,1%. « L'investissement au sein d'un contrat d'assurance est généralement réparti en deux catégories de supports, explique Eric Coudert, conseiller en gestion de patrimoine, président de la Financière de la Seine. La première vise les fonds garantis (les fameux fonds en euros). Ils garantissent le capital et les intérêts déjà versés. La seconde est constituée de la grande famille des unités de comptes. Elle englobe une grande variété de classes d'actifs : les

**Depuis 2022, tous les nouveaux contrats multisupports sont obligés de proposer au moins un fonds solidaire et un fonds d'investissement socialement responsable**

OPCVM thématiques ou diversifiés, investis en actions, obligations, etc. ; l'immobilier via des OPCVI, SCI ou SCPI, le private equity, les produits structurés, etc. ». Ici l'assureur ne garantit que le nombre des unités de comptes, et non leur valeur. Concrètement, l'investisseur va pouvoir panacher son investissement

en fonction de la part qu'il veut consacrer à tels ou tels actifs, en choisissant un contrat type, ou en définissant sa propre allocation sur mesure.

DES INCITATIONS À FLÉCHER LES FONDS

Depuis une dizaine d'années, la loi multiplie les initiatives pour fléchir l'épargne vers le financement des entreprises et autres secteurs jugés prioritaires par les pouvoirs publics. En 2014, une troisième catégorie de fonds a vu le jour à mi-chemin entre le fonds euros et le fonds en multisupports : le euro croissance. Il a la particularité de prévoir une garantie en capital de 100%, connue dès la souscription et formulée en euros, mais qui ne s'applique qu'après un délai de détention d'au moins 8 ans. Aujourd'hui, ces contrats représentent moins de 1% de l'encours global.

Autre contrat spécifique : le contrat vie-génération. Exclusivement investi en unités de comptes, il doit fléchir au moins 33% de ses fonds dans les PME-ETI, dans le logement social et intermédiaire, et les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il n'offre aucune garantie en capital, mais en contrepartie de son exposition dans des actifs risqués, les contrats bénéficient d'une incitation fiscale applicable au moment du dénouement du contrat par décès.

Enfin, depuis 2022, tous les nouveaux contrats multisupports (c'est-à-dire en unités de comptes) sont obligés de proposer au moins un fonds solidaire, un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) ainsi qu'un fonds labellisé Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique.

CHOISIR SON MODE DE GESTION

En théorie, l'investisseur peut avoir accès à plusieurs centaines de fonds investis en unités de comptes et choisir de gérer lui-même son contrat en gestion libre. Face à ce choix pléthorique, l'investisseur peut également confier la gestion de son contrat à un professionnel : le gérant de fonds. « Plusieurs degrés de délégation existent, explique Eric Coudert. En choisissant la gestion libre (ou éventuellement gestion dite conseillée) l'épargnant peut bénéficier de conseils des professionnels, mais garde le dernier mot sur ses investissements. En gestion pilotée, le portefeuille fait l'objet d'un mandat de gestion déléguée, mais collective. C'est le professionnel qui décide des arbitrages entre les différents supports du contrat. Enfin, dans le cadre de la gestion sous mandat, la gestion du contrat est davantage, voire totalement, individualisée. »

Annabelle Pando



SIPA PRESS



SIPA PRESS

65% des Français jugent que leurs pensions sont ou seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite.

Face à un choix pléthorique, l'investisseur peut également confier la gestion de son contrat à un professionnel : le gérant de fonds.

# Fiscalité : l'impératif de stabilité

CE N'EST PAS LE PREMIER ASSAUT mené contre l'assurance-vie sur le front fiscal, et sûrement pas le dernier. Lancée par les députés Jean-Paul Mattei (MoDem) et Nicolas Sansu (PCF), de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, la fronde remet notamment en cause la taxation de l'assurance-vie, tant au niveau des revenus que de la transmission.

Parmi leurs recommandations, celle de « normaliser la fiscalité des transmissions hors successions », en alignant le taux marginal supérieur du prélèvement applicable aux transmissions d'assurance-vie sur le taux marginal supérieur applicable aux successions en ligne directe. Autrement dit, faire passer le taux actuel de 31,25% à 45%. « Si les capitaux décédés ne sont pas compris dans la succession, ils n'échappent pas pour autant à toute taxation », rappelle Gérard Bekerman, président de l'Afer. Pour mémoire, le capital reçu correspondant aux primes versées après 70 ans est soumis aux droits de succession, après application d'un abattement de 30 500 euros sur les primes versées. Unique, cet abattement est partagé entre tous leurs bénéficiaires de l'ensemble des contrats d'un même souscripteur. Il peut donc être partagé entre un grand nombre de bénéficiaires, par exemple tous les enfants et petits-enfants.

**93 euros par ménage.** Sur les revenus de l'assurance-vie - les intérêts générés par les contrats -, les détracteurs évaluent la dépense fiscale à environ 1,3 milliard d'euros, bénéficiant à près de 14 millions de ménages, soit... 93 euros par ménage ! Les rapporteurs reconnaissent toutefois que cette dépense fiscale résulte principalement d'un stock d'encours au titre de contrats très anciens. En effet, la fiscalité des gains procurés par les nouveaux versements a été rapprochée du droit commun. « Lorsqu'ils font l'objet d'un rachat, les gains sont au moins imposés au taux de 7,5%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, précise Gérard Bekerman. Ce qui aboutit à un taux de prélèvements réel de



A l'Assemblée nationale, certains députés veulent revoir les modalités de taxation de l'assurance-vie.

24,7% ». Quant à la qualification de niche fiscale, elle doit être écartée à la fois par l'effet de nombre (18,7 millions de détenteurs) et, surtout, par le service rendu à la collectivité. « L'épargne financière profite à l'économie dans son ensemble : dettes publiques et entreprises. En permettant aux acteurs économiques de financer leur développement, leur recherche, l'emploi, l'assurance-vie remplit un rôle vertueux difficile à nier », rappelle Gérard Bekerman.

**Confiance légitime.** Le vice-président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, Daniel Labaronne (Renaissance), ne partage pas les propositions de ses collègues Mattei et Sansu : « Le modèle a besoin de stabilité, de pérennité et de sécurité pour qu'une partie de la dette française puisse être financée par l'épargne

des Français ». « La stabilité des règles est un gage de confiance pour que nous puissions épargner, renchérit le député Victor Habert-Dassault (LR), qui préconise d'éviter « la bougeotte fiscale » car « les épargnants ont besoin de se projeter dans leurs investissements ». Et de réclamer l'inscription, dans la Constitution, d'une règle de stabilité de la fiscalité de l'épargne, au nom de la confiance légitime.

Sur ce point, Bruno Le Maire a tenu des paroles rassurantes lors des neuvièmes Assises de l'Afer, le 3 octobre dernier. Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a souligné le rôle de l'épargne longue : « Nous comptons sur les épargnants, sur les épargnants privés, pour être un pôle de stabilité dans un monde de turbulences. » **Annabelle Pando**

# Le transfert des contrats : une fausse bonne idée ?

FAIRE BASSER LES FRAIS de gestion, rechercher la performance de contrats plus récents, nombreuses peuvent être les raisons pour un épargnant de transférer son contrat d'assurance-vie sans perdre son antériorité fiscale.

La loi Pacte de 2019 a autorisé le transfert des contrats au sein d'un même établissement, sous conditions. Selon France Assureurs, cette possibilité aurait profité à 331 000 contrats d'assurance-vie en 2022, pour un montant global transféré de 13,5 milliards d'euros. Dès lors, la question s'est posée d'un transfert sans restriction, auprès d'une autre compagnie d'assurance. Elle fait même l'objet de l'article 7 de la proposition de loi tendant à renforcer la protection des épargnants, portée par les sénateurs LR Jean-François Husson et Albéric de Montgolfier, et adoptée en première lecture par la chambre haute le 31 janvier dernier. Pourtant l'ouverture du marché de l'assurance-vie à la concurrence pourrait fragiliser un secteur et avec lui, l'épargne longue.

Une telle mesure n'est en effet pas sans risque puisqu'elle pourrait aboutir à raccourcir la durée moyenne des contrats. De fait, les assureurs seraient poussés à investir l'épargne vie dans des produits financiers de maturité plus courte, au détriment des actions et obligations de long terme, y compris des titres de dette souveraine.

**Solution intelligente.** Pour le secteur, majoritairement opposé à cette évolution, « la transférabilité externe est pour nous une ligne rouge qu'il ne faut pas franchir, souligne Florence Lustman, présidente de

## « Un placement toujours au top »

DANS L'ENSEMBLE des placements qui s'offrent aux épargnants, le choix paraît difficile et complexe. Il n'est pas toujours facile d'appréhender les différences qui existent. D'autant que le spectre est extrêmement large, allant du mobilier à l'immobilier.

### AVANTAGE AUX PLACEMENTS MOBILIERS

La mise en place de la flat tax, sur le plan fiscal, a permis de donner un grand avantage différentiel aux placements mobiliers. En effet, les revenus du capital (dividendes, intérêts et plus-values) sont désormais soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux à 17,2%. Leur taxation se « limite » donc à 30%, sauf option globale pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les placements immobiliers restent quant à eux soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

A l'encontre de la logique de l'adoption de la flat tax, des différences subsistent, toujours au plan fiscal, entre les différents placements mobiliers. A l'exemple de la déductibilité à l'entrée dont bénéficie le Plan d'épargne Retraite (PER), de l'exonération à la sortie pour le livret A ou le PEA, d'une flat tax alléguée pour le contrat d'assurance-vie de plus de huit ans.

Dans cet éventail de placements, le contrat d'assurance-vie possède un certain

nombre d'avantages qui lui ont permis de conserver sa place de placement préféré des Français. Il possède tout d'abord une spécificité notable vis-à-vis des autres produits financiers : il peut se dénouer en cas de vie ou en cas de décès. Et, dans chaque hypothèse, l'assurance-vie offre aux épargnants un traitement fiscal privilégié.

### SOUPLESSE

En cas de vie de l'assuré, le contrat d'assurance-vie se présente comme un placement moyen/long terme. Il permet à l'épargnant de se constituer un capital à son rythme, sans limite en termes de plafond ou de sous-jacents financiers (actions, obligations, immobilier...) et de disposer de son épargne à tout moment avec une grande souplesse en procédant à des rachats qui peuvent être totaux, partiels ou programmés.

En outre, ce rachat bénéficie d'une fiscalité privilégiée, au regard de celle applicable au compte titres et ceci même après la mise en place de la flat tax. Bruno Le Maire l'avait clairement précisé, déjà, lors de la cinquième édition des assises de l'Afer : « J'ai tenu à préserver la place particulière de l'assurance-vie, en maintenant des incitations à investir sur le long terme. Ainsi, après 8 ans, nous avons conservé un abattement fiscal sur les produits tirés de ces contrats, à hauteur de 4 600 euros pour une personne seule et 9 200 euros pour un couple, et avec un prélèvement fiscal maintenu à 7,5% sur les gains des encours inférieurs à 150 000 euros ».

Enfin, l'assurance en cas de vie offre un dernier avantage fiscal en termes de réorientation de l'allocation financière. En son sein, les arbitrages se font en franchise de prélèvements fiscaux ou sociaux contrairement au compte titres.

### SIMPLICITÉ

Le second volet des avantages fiscaux du contrat d'assurance-vie concerne la transmission en cas de décès de l'assuré. Par le jeu de la clause bénéficiaire, le contrat d'assurance-vie va permettre de transmettre les capitaux décédés avec une grande simplicité de formalisme et dans un cadre fiscal particulièrement attractif. Cette transmission résulte d'un mécanisme juridique particulier - la stipulation pour autrui - qui se matérialise par

la clause bénéficiaire.

L'assuré va pouvoir gratifier ses proches avec une grande souplesse. Il se différencie ainsi des autres produits d'épargne dans la mesure où ceux-ci n'ont pas de dispositions propres en matière de transmission. En conséquence, ces derniers sont globalisés dans l'actif successoral et en suivent le traitement fiscal (abattement global et barème progressif de succession).

Le contrat d'assurance-vie, en revanche, bénéficie d'un traitement fiscal particulier propre à alléger le coût de toute transmission de patrimoine. Les capitaux décédés ne font pas partie de l'actif successoral de la personne décédée et ne sont donc pas soumis aux droits de succession classiques. Son traitement fiscal diffère selon la date d'adhésion au contrat, les dates de versements des primes et l'âge de l'assuré lors du versement de chaque prime.

Pour les capitaux (\*) qui correspondent aux primes versées avant les 70 ans de l'assuré, chaque bénéficiaire, sans limitation de nombre, dispose d'un abattement de 152 500 euros, quel que soit son lien de parenté avec l'assuré. Cet abattement est indépendant des abattements personnels dont il peut bénéficier dans l'actif successoral (100 000 euros en ligne directe...). Au-delà, les capitaux ne sont taxés qu'au taux de 20% (jusqu'à 700 000 euros) ou 31,25%, alors que dans une succession classique, les taux d'impôt peuvent aller jusqu'à 60%

### INTÉRÊTS EXONÉRÉS

Quant aux contrats alimentés après les 70 ans de l'assuré, ils sont - après un abattement de 30 500 euros, tous bénéficiaires confondus - soumis aux droits de succession, selon le lien de parenté avec le bénéficiaire, à concurrence des seules primes versées. Les intérêts générés par ces primes sont, en effet, exonérés.

L'assurance-vie offre donc aux épargnants français une enveloppe toujours préférentiel sur les plans financiers, juridiques et fiscaux. Aussi à l'image de Letizia Bonaparte peuvent-ils tous déclarer : « Pourvu que cela dure ! »

**Philippe Baillot et Pascal Lavielle, membres du Cercle des fiscalistes**

\* Pour les contrats souscrits à compter du 20 novembre 1991 et dont les primes ont été versées après le 13 octobre 1998.

### Fiscalité comparée des successions classiques et de l'assurance-vie

	Succession (capitalisation)	Assurance-vie
Abattement par enfant	100 000 €	152 500 €
Fraction nette taxable n'excédant pas 8 072 €	5 %	
De 8 072 € à 12 109 €	10 %	20 % jusqu'à 700 000€
De 12 109 € à 15 932 €	15 %	
De 15 932 € à 552 324 €	20 %	
De 552 324 € à 902 838 €	30 %	
De 902 838 € à 1 805 677 €	40 %	31,25 % au-delà de 700 000€
Au-delà de 1 805 677 €	45 %	

Pour les contrats souscrits à compter du 20 novembre 1991 et dont les primes ont été versées après le 13 octobre 1998

SOURCE : CERCLE DES FISCALISTES

## L'ouverture du marché de l'assurance-vie à la concurrence pourrait fragiliser un secteur et avec lui, l'épargne longue

France Assureurs. Elle est dangereuse pour les épargnants, qui verront la rentabilité de leur épargne se réduire, car investie dans des actifs de plus court terme et donc moins dynamiques. Elle l'est également pour le financement à long terme de l'économie et les entreprises dans lesquelles les assureurs investissent, qui verront donc leurs financements diminuer ».

Une évolution contraire aux besoins économiques du moment, défend Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes. « L'urgence est au financement de la transition écologique (506 milliards d'euros), de la transition démographique, de la compétitivité de la France dans un environnement mondial ultraconcurrentiel. Ces défis ont besoin de l'assurance-vie comme solution intelligente au traitement de l'épargne. » **A.P.**



« La transférabilité externe est pour nous une ligne rouge, souligne Florence Lustman, présidente de France Assureurs. »

# « Il faut sauver le système à la française »

# Un actif pas comme les autres

L'ASSOCIATION AUX 760 000 épargnants et 2 millions de bénéficiaires tient tête aux assauts parlementaires tendant à remettre en cause la fiscalité de l'assurance-vie. Par la voix de son président **Gérard Bekerman**, l'Afer revendique la stabilité fiscale au nom de la confiance légitime des épargnants.

## Pouvez-vous nous rappeler la raison d'être de l'Afer ?

L'Afer est une association d'épargnants au carrefour du mutualisme et du capitalisme. Elle regroupe 760 000 adhérents et gère 55 milliards d'euros d'encours. L'Afer est très atypique dans le paysage de l'épargne. Créée en 1976, elle a inventé un modèle de contrat d'assurance-vie qui fait référence encore aujourd'hui. Puis, en 1981, elle a mis en œuvre le principe des versements et retraits libres, devenu une évidence aujourd'hui. Par ailleurs, elle est un modèle unique de démocratie, d'indépendance et de gestion paritaire puisque le GIE Afer est dirigé par les adhérents et le partenaire assureur (Abeille Assurances, ex-Aviva). La raison d'être de l'association, c'est sa mission, servir au mieux et être au plus proche, à tous moments, des hommes et des femmes qui font confiance à leur association. Il lui incombe aussi de représenter et défendre l'intérêt des adhérents et des épargnants tant auprès du partenaire assureur qu'auprès des pouvoirs publics.

## Quels sont les avantages, pour un épargnant, de souscrire un contrat Afer ?

Les adhérents bénéficient notamment de frais de gestion annuels limités sur les fonds garantis euros et les unités de comptes. Inchangés depuis l'origine, ils comptent parmi les plus bas du marché à 0,475%. Par ailleurs, nous avons à cœur de présenter à nos adhérents un contrat simple, lisible et évolutif et de proposer une offre diversifiée. L'Afer offre, sans doute, l'un des meilleurs rapports qualité/prix. Un client d'une compagnie d'assurance est seul à se défendre. Un adhérent de l'Afer est représenté par un seul adhérent, lequel représente les 760 000 adhérents. Un client individuel n'aurait jamais pu obtenir une garantie plancher à 80 ans. Un adhérent de l'Afer est représenté collectivement pour pouvoir l'obtenir.

## L'Afer est-elle un instrument de politique ?

De politique au sens « politique », non, pas du tout : chacun est libre de penser ce qu'il veut, et heureusement ! Mais de politique pour que les parlementaires respectent la stabilité de l'assurance-vie, oui. L'association est très engagée dans la défense des intérêts de ses adhérents et, plus généralement, des 20 millions de Français attachés à l'assurance-vie. On dit qu'elle est la mieux placée dans ce combat. Forte du nombre de ses adhérents, de sa représentativité et de sa

**« Nous vivons dans un monde surréglementé et surcontrôlé. C'est bien pour les assureurs, mais c'est excessif pour les assurés. L'Afer a contribué à l'adoption de règles de solvabilité moins douloureuses pour les compagnies, tout en allégeant les contraintes pour les épargnants »**

longévité (la durée moyenne de détention du contrat dépasse les 19 ans), elle est tout à fait légitime à être force de proposition vis-à-vis des parlementaires et des pouvoirs publics. Sa puissance lui permet de faire entendre sa voix chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne le rend nécessaire. Lorsqu'un adhérent, par exemple le président de l'Association, s'exprime, c'est 760 000 adhérents qui s'expriment.

## Quelles sont vos victoires ?

A titre d'exemple, c'est à l'Afer que l'on doit le fameux amendement « Fourgous »,



THOMAS CRABOT

« L'Afer est très engagée dans la défense des intérêts de ses adhérents et, plus généralement, des 20 millions de Français attachés à l'assurance-vie », rappelle **Gérard Bekerman**.

adopté en 2005, qui donne la possibilité aux épargnants de transformer un contrat monosupport en contrat multisupports, sans perte d'antériorité fiscale. En 2016, nous avons obtenu l'abrogation des droits de succession sur les contrats non dénoués. Si l'on n'entend plus parler de la doctrine Proriot/Baquet, c'est encore grâce à l'Afer. Quel combat ! Nous nous sommes opposés à l'intégration de la prestation garantie en cas de décès à la dévolution successorale. Nous avons aussi œuvré à la définition d'une offre retraite plus simple en offrant des possibilités de sortie en capital... Nous avons été une source d'inspiration pour la réglementation en matière de gouvernance associative, par exemple, et nous le sommes sans doute aujourd'hui encore sur la question de la maîtrise des frais. Enfin, nous vivons dans un monde surréglementé et surcontrôlé. C'est bien pour les assureurs, mais c'est excessif pour les assurés. L'Afer a contribué à l'adoption de règles de solvabilité moins douloureuses pour les compagnies, tout en allégeant les contraintes pour les épargnants.

## Justement, qu'est-il ressorti de la neuvième édition des Assises de l'Afer, le 3 octobre dernier ?

Ce rendez-vous avec d'importants décideurs politiques et institutionnels a conforté nos positions. Nos craintes actuelles concernent principalement la fiscalité de l'assurance-vie. Lorsque les comptes publics sont mauvais, il est tentant pour le législateur d'augmenter l'impôt. Deux parlementaires de la commission des Finances ont récemment pensé avoir trouvé un réservoir de recettes en renforçant la taxation de l'assurance-vie.

Une telle initiative irait incontestablement contre les intérêts de tous les acteurs de l'assurance-vie : les épargnants, les entreprises et l'Etat lui-même. Les épargnants tout d'abord : ils ont besoin de visibilité et de stabilité fiscale. Les entreprises ensuite, dont les fonds propres sont renforcés par l'assurance-vie. Enfin, le troisième bénéficiaire de l'assurance-vie, c'est l'Etat français lui-même : un quart de sa dette est détenu par les épargnants. Alors, si l'assurance-vie bénéficie d'une fiscalité incitative, sa réponse à l'ensemble de l'économie et aux défis de demain dégage un solde largement créditeur. Que représente en effet le 1,3 milliard d'euros dit de « dépenses fiscales » contre les 1900 milliards d'encours qui profitent à la collectivité ? Compte tenu des enjeux, il n'est pas permis d'avoir une vision à court terme. En changeant un paramètre, c'est tout l'équilibre du système qui serait menacé.

## Avez-vous été rassuré par l'intervention de Bruno Le Maire ?

Oui, le Ministre a répondu à nos attentes car il a tout à fait conscience du rôle fonda-

mental de l'assurance-vie - et plus largement de l'épargne retraite - dans l'économie française. Le gouvernement tient à le renforcer en fléchissant toujours plus l'épargne longue des Français vers les PME-ETI et la transformation environnementale de l'économie. Les

**« Nous saluons les efforts de l'exécutif pour stabiliser le statut de l'assurance-vie depuis six ans. Mais, ce que la loi peut faire, la loi peut défaire. Le législatif gagnerait à s'inspirer un peu plus de l'exécutif »**

contrats « vie-génération » et « euro-croissance » en 2013, la loi Pacte de 2019, et tout récemment la loi du 23 octobre relative à l'industrie verte, sont autant de reconnaissances par les pouvoirs publics de la puissance de l'épargne française. Aussi, nous saluons les efforts de l'exécutif pour stabiliser le statut de l'assurance-vie depuis six ans. Mais, ce que la loi peut faire, la loi peut défaire. Le législatif gagnerait à s'inspirer un peu plus de l'exécutif. Nous appelons de nos vœux la sécurité juridique et, avec elle, la stabilité de l'impôt dans le respect de principes fondamentaux comme la légalité de l'impôt, la lisibilité de la règle et le respect du droit de propriété. Il en va de la confiance légitime des épargnants dans notre système juridique, fiscal et social.

## Quels sont vos projets d'avenir pour l'association ?

Nous poursuivons nos efforts dans l'intérêt des adhérents. Cette année, nous avons introduit la valorisation quotidienne (et non plus hebdomadaire) des supports en unités de compte et la gestion sous mandat, à partir de ce mois de novembre sur les contrats multisupports. La gestion sera conseillée par Ofi Invest, qui déterminera les allocations des trois profils disponibles (prudent, équilibre ou dynamique) et conseillera la réalisation des arbitrages, réalisés sans frais supplémentaires par le GIE Afer sur les adhésions. Nous avons voulu une offre simple, souple : pas d'investissement minimum spécifique, la possibilité de combiner gestion libre et gestion sous mandat, fonds euros et gestion sous mandat, avec des frais de mandat très bas, de 0,25% des encours concernés, outre les frais de gestion usuels. L'Afer a une autre ambition : faire demain, avec son nouveau partenaire, encore mieux que ce qu'elle a fait depuis 1976.

**Interview Annabelle Pando**

INSTRUMENT D'ÉPARGNE, d'investissement, de capitalisation, de protection, de prévoyance, de transmission : l'assurance-vie est le « couteau suisse » du patrimoine.

## « UN SUPER INSTRUMENT DE VIE »

Du vivant du souscripteur, l'assurance-vie est avant tout « un super instrument de vie », résume le patrimonialiste Jean Aulagnier, président honoraire de l'Association universitaire de recherches et d'enseignement sur le patrimoine. Autrement dit, son détenteur jouit, de son vivant, de ses multiples atouts. « Cette créance que le souscripteur détient contre l'assureur cumule de nombreuses qualités : elle est parfaitement liquide et divisible, puisqu'il est possible de faire des rachats. Elle peut être donnée en garantie d'un prêt bancaire. Sans limite d'âge ni de montants, elle peut être acquise par tous : mineur, majeur capable, sous curatelle ou tutelle. Elle bénéficie d'une fiscalité favorable, etc. ». La liste est longue. Qui plus est, l'assurance-vie revêt un caractère insaisissable par les créanciers du souscripteur, en dehors de l'administration fiscale, dans certaines situations de fraude.

## TRANSMETTRE SANS CONTRAINTE

En matière de transmission, l'atout de l'assurance-vie se révèle aussi sur le terrain civil. Parce qu'elle n'entre pas dans la succession du souscripteur, elle échappe au fléchage obligatoire de l'héritage vers les héritiers réservataires ou vers le conjoint survivant. « La loi réserve en effet une partie du patrimoine du défunt aux enfants, c'est la réserve héréditaire, rappelle Jean Aulagnier. L'autre fraction - la quotité disponible - peut être transmise à la personne de son choix. Elle est donc par nature limitée par les droits des héritiers. Or l'assurance-vie n'entre pas dans ces comptes. Elle offre ainsi au souscripteur une marge de liberté supplémentaire dans la répartition de son patrimoine en permettant de gratifier un proche, un frère, une nièce, l'enfant de son conjoint ou encore une fondation ». Bien entendu, l'assurance-vie n'est pas destinée à priver les héritiers de leurs droits : les tribunaux veillent à ce que les primes versées sur le contrat ne soient pas « manifestement exagérées » compte tenu des situations financières, familiale et de l'âge du souscripteur au moment du versement des primes.

## UN OUTIL DE PROTECTION

Toujours en matière de transmission, l'assurance-vie bénéficie d'une technique juridique tout aussi ancienne qu'efficace pour protéger le conjoint survivant : le démembrement de propriété de la clause bénéficiaire du contrat. « Classiquement, le conjoint survivant (ou partenaire de Pacs ou concubin) peut être désigné bénéficiaire en usufruit du capital décès et les enfants du souscripteur nus-propriétaires, explique Jean Aulagnier. En pratique, le conjoint recueille les capitaux ; il peut en faire l'usage qu'il souhaite. Toutefois, à son propre décès, les enfants nus-propriétaires disposent d'une créance dite de restitution sur ces capitaux. Cela signifie que la succession de conjoint survivant doit les rembourser de cette dette. En outre, comme pour tout actif démembré, cette transmission en deux temps s'effectue dans des conditions fiscales intéressantes et bien sûr parfaitement légales ».

A.P.



JGROUPE

L'assurance-vie est le placement « couteau suisse » du patrimoine.



En dépit d'une situation potentiellement explosive dans le Golfe, le prix du baril de brut ne s'enflamme pas. Il semble à court terme davantage influencé par des considérations macroéconomiques

## Pourquoi la crise au Proche-Orient n'embrase pas les cours du pétrole

### Modération

**L'Arabie saoudite et la Russie ont réaffirmé ce week-end leurs baisses de production et d'exportation de brut jusqu'à la fin de l'année.** Entre les restrictions de l'Opep+ et le ralentissement de l'économie mondiale, le baril de Brent tente de se stabiliser autour de 85 dollars.

Muriel Motte

LES MARCHÉS affichent aujourd'hui un optimisme assez surprenant concernant l'impact de la situation au Proche-Orient sur le pétrole, constate l'économiste Christian Parisot. Autour de 85 dollars le baril lundi matin, le Brent est pratiquement à son niveau d'avant l'attaque du Hamas contre Israël. Il y a un mois, ce massacre et la riposte de l'Etat hébreu sur la bande de Gaza avaient fait grimper les cours un peu au-dessus de 90 dollars, sous l'effet d'une « prime de risque géopolitique ». La région est essentielle puisqu'elle représente plus d'un tiers du commerce mondial d'or noir par voie maritime, a récemment rappelé l'Agence internationale de l'Énergie (AIE). Le retour de la guerre laissait craindre des pressions supplémentaires sur l'offre de brut à destination des pays consommateurs, alors que les pays membres de l'Opep+ avaient déjà décidé de réduire volontairement leur production jusqu'à la fin de l'année 2023 afin de soutenir les prix.

Les investisseurs restent évidemment en alerte, on peut craindre un nouveau choc pétrolier, estime d'ailleurs un grand acteur du secteur. Mais la prime de risque a disparu au fil des semaines. Elle n'a même jamais vraiment existé jusqu'à présent, estime Benjamin Louvet, spécialiste des matières premières chez Ofi AM. « Il n'y a pas de prime de risque géopolitique et ce n'est pas surprenant, car il n'y a pas de menaces sur le trafic pétrolier », constate-t-il.

A ce stade, le conflit n'implique pas directement l'Iran (quatrième producteur au sein de l'Opep), l'hypothèse d'une extension de la guerre à toute la région est donc évitée. Quant au très stratégique détroit d'Ormuz, par lequel transite en moyenne chaque jour 37% du trafic pétro-

lier mondial, il est sous bonne garde américaine : outre leur cinquième flotte basée à Bahreïn, les Etats-Unis ont expédié dans la région deux porte-avions ainsi qu'un sous-marin nucléaire. Ce dernier est arrivé sur zone lundi 6 novembre au matin. Le commandement central ne précise pas où il a été déployé, quelque part entre la mer Rouge, le golfe Persique, le golfe d'Oman et la méditerranée orientale, mais le but est clairement de décourager toute attaque contre Israël.

**Courants contraires.** La tension dans la région ne fait en revanche pas dévier l'Arabie saoudite et la Russie de leur volonté de contrôler les prix pétroliers. Dimanche 5 novembre, Ryad a confirmé une coupe volontaire d'un million de barils/jour jusqu'à la fin de l'année, ce qui ramène

### Sauf dégradation géopolitique, il n'y a pas d'argument rationnel qui justifierait une hausse des prix pétroliers aujourd'hui

sa production à neuf millions de barils/jour, pour une capacité théorique de douze millions de barils/jour. Moscou entend aussi poursuivre sa restriction à l'exportation de 300 000 barils/jour, a précisé le vice-premier ministre Alexander Novak le même jour. En septembre, la décision de ces deux pays de poursuivre leurs réductions volontaires de l'été jusqu'à la fin de l'année avait eu plus d'impact sur le marché que le déclenchement des nouveaux conflits au Proche-Orient, le baril ayant brièvement atteint 98 dollars. Il faut dire que l'AIE annonce une consommation record de pétrole au niveau mondial en 2023 et que les prévisions ont même été légèrement revues à la hausse le mois dernier.

A contrario, la Chine n'est pas aussi dynamique qu'espérée et l'activité mondiale est en train de ralentir, ce qui aura plutôt un effet « baissier » sur la demande de pétrole dans les prochaines semaines. « En septembre, la situation chinoise s'est améliorée, mais on s'est vite

aperçus que l'embellie était le fait des entreprises publiques soutenues par Pékin, et non pas du secteur privé, commente Christian Parisot. Là-bas, les industriels sont toujours en phase de réduction de leurs stocks ».

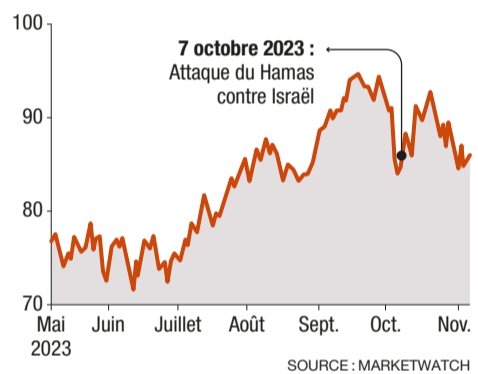
En Europe, où les enquêtes d'opinion donnent une image très dégradée de la conjoncture, l'heure est à la stagnation de l'activité, et la hausse des taux d'intérêt de la BCE n'a pas encore fait sentir tous ses effets. Seuls les Etats-Unis sont encore un moteur pour l'économie, même si la forte croissance du troisième trimestre (+4,9% en rythme annuel) est en partie imputable à un effet de reconstitution des stocks. Mais là-bas aussi, l'activité va ralentir au quatrième trimestre. Les chiffres de l'emploi en octobre publiés à la veille du week-end ont été inférieurs aux attentes. Les 150 000 créations ont surtout été deux fois moins importantes que celles du mois précédent (297 000). Bref, sauf dégradation géopolitique, il n'y a pas d'argument rationnel qui justifierait une hausse des prix pétroliers aujourd'hui, estime Christian Parisot.

L'an dernier à la même époque, le baril valait dix dollars de plus. La guerre russo-ukrainienne n'avait que quelques mois et l'approche de l'hiver faisait courir les scénarios de pénurie et de black-out électrique. Après s'être bien fait peur, les marchés se sont fait une raison, même si chacun sait que tout peut rapidement dégénérer.

@murielmotte X

### Le marché pétrolier sous contrôle

Baril de Brent en dollars



SOURCE : MARKETWATCH

Le gouvernement de Giorgia Meloni a mis en place plusieurs instruments pour convaincre les ménages de refinancer le pays

## Comment l'Etat italien pousse les particuliers à acheter de la dette publique

### Séduction

Après ses émissions à taux favorables par l'Etat, **ce dernier va exclure la détention d'obligations, à hauteur de 50 000 euros, du montant du patrimoine pour déterminer le droit à toucher certaines prestations sociales.**

Francesco Maselli (à Rome)

Les ménages italiens ont des habitudes financières spécifiques en Europe. Non seulement, ils sont moins endettés que les autres, mais ils ont aussi un tropisme pour l'épargne et l'argent liquide. Après la pandémie, l'argent déposé sur les comptes courants des particuliers a dépassé les 1000 milliards d'euros. Une « tentation » importante pour les pouvoirs publics, dans le contexte de l'explosion de la dette publique et de son coût.

Le gouvernement transalpin a donc commencé à mettre en place des instruments pour orienter les liquidités des particuliers vers les titres d'Etat. Avec la flambée des taux, les BTP (les obligations d'Etat transalpines) sont de nouveau attractifs, et les familles recommencent à investir dans ces produits. Aujourd'hui, presque 8% de la dette publique est détenue directement par les ménages, mais l'exécutif de Giorgia Meloni voudrait encore augmenter cette proportion alors même que les Italiens bénéficient déjà d'un régime fiscal privilégié pour ces actifs : leurs revenus sont moins taxés que les autres revenus mobiliers - 2,5% contre 26%. En 2023, le ministère de l'Economie a ainsi émis des BTP « spéciaux », destinés aux particuliers, avec

des rendements élevés : en octobre, l'Italie a placé 17 milliards de titres à cinq ans avec un taux pouvant monter jusqu'à 4,5%. L'Etat versera une prime de 0,5% si l'acheteur ne cède pas son titre. Si le gouvernement s'est félicité de l'opération, selon Massimo Baldini, économiste à l'Université de Modena et Reggio Emilia, ce choix constitue un risque pour le dynamisme de l'économie : « Avec un montant sans précédent de dette publique à placer dans un futur proche, l'Etat va rentrer en concurrence avec les acteurs privés. Il peut recourir au levier d'une fiscalité avantageuse et à certains instruments comme les émissions spéciales, ce qui crée un potentiel "effet d'éviction" : l'épargne privée est alors détournée d'usages plus rentables et efficaces, comme l'achat d'actions et d'obligations des entreprises au profit des titres étatiques. »

**Pays très âgé.** Dans ses conditions, le secteur privé risque d'avoir plus de difficultés à financer ses projets. Mais, avec plus de 2 850 milliards de dette et environ 350 milliards à refinancer en 2024, l'Italie est dans une position fragile, compte tenu du ralentissement de son économie - selon le FMI, le PIB de la péninsule ne devrait croître que de 0,7% l'année prochaine.

Dans la dernière loi de finances, l'exécutif a introduit un autre instrument pour renforcer l'attractivité de la dette publique. Les obligations d'Etat italiennes seront exonérées, jusqu'à 50 000 euros, dans le calcul de l'Isee, l'indicateur servant à déterminer les ménages ayant droit à certaines prestations sociales. Le dispositif, qui ne s'applique pas aux titres

d'Etat d'autres pays, interroge : « Ces politiques favorisant le patrimoine sont politiquement avantageuses, poursuit Massimo Baldini. L'Italie est un pays très âgé et les actifs y sont entre les mains des seniors. L'Isee est, par exemple, utilisé pour accéder à la prime énergie, aux prestations pour payer les maisons de retraite ou les soins à domicile ». Cette accumulation des mesures pour pousser les Italiens à acheter de la dette publique pourrait enfin avoir un effet pervers : signaler aux marchés financiers que le gouvernement anticipe d'éventuelles difficultés à placer ses BTP auprès des investisseurs institutionnels.

@FrMaselli X



SIPA PRESS

8% de la dette publique sont détenus par les ménages, mais **Giancarlo Giorgetti**, le ministre italien de l'Economie, voudrait encore augmenter cette proportion.

## Calme, luxe et volupté

Emmanuelle Sidem

### Le goût du saké... et du luxe



NOS MARQUES DE LUXE vivent au Japon depuis une quarantaine d'années un véritable âge d'or. Alors que le marché ralentit aux Etats-Unis et qu'en Chine le niveau de croissance attendu n'est pas au rendez-vous, nos maisons connaissent au Japon une éternelle jeunesse. Hormis quelques rares exemples, les grands noms du luxe, de Cartier à Louis Vuitton ou Prada, prévoient pour 2023 une croissance des ventes de près de 30%. Plusieurs facteurs expliquent cette performance, insensible aux crises et conflits que connaît le monde aujourd'hui.

La démographie japonaise tout d'abord, reste favorable au marché du luxe. Car si le pays perd plus de 800 000 personnes par an, la population vieillit en bonne santé, avec l'envie de consommer et de s'amuser, des traits qui définissent la culture japonaise tout autant que l'appétence au travail. Ces consommateurs ont été durant des décennies éduqués au luxe occidental par le travail de fond de nos maisons.

Ensuite, le taux d'activité des femmes continue de monter et l'apport d'un deuxième salaire dans les familles dope notamment les dépenses de parfums et cosmétiques. De plus, l'inflation actuelle de 3% environ, en réalité de 5% si l'on prend en compte la période passée de déflation, est progressivement compensée par une hausse des salaires, le patronat comme et les syndicats appelant à une revalorisation « historique » des rémunérations à hauteur de 5%.

Enfin, face aux conflits et aux risques sanitaires, à l'augmentation du coût des billets d'avion et à celle des temps de vol pour l'Europe, les Japonais ont résolu de moins voyager. Si 900 000 Japonais visitaient la France en moyenne dans les années pré-Covid, ils n'ont été que 200 000 l'an passé. Les agences de voyages japonaises qui faisaient la promotion de Londres ou Paris vantent désormais les préfectures de Hiroshima, Kanazawa, Shiga, etc.

**Sens du détail.** Le changement l'an prochain du billet de banque de 10 000 yens, la coupure la plus importante au Japon, dont le visage sera désormais celui de Shibusawa Eiichi, grande figure du capitalisme japonais et symbole de la réussite de l'ère Meiji, va dans le même sens. Nombre de Japonais détiennent de grandes quantités de liquide, et les plus âgés craignent que leurs billets ne soient bientôt plus en circulation ! Une raison de plus pour dépenser... Mais plus profondément, les clients japonais aiment le luxe et le respectent pour ce qu'il est : excellence de la qualité et créativité. Ils se passionnent aussi pour la délicatesse d'une broderie, le détail d'un pli. La minutie, le temps long, le travail de la main sont, dans la culture japonaise, vénérés. En témoignent les artisans japonais, dont certains maîtres laqueurs, sculpteurs de masques de nô et autres, se voient décerner chaque année le titre de Trésor national vivant.

Alors si nos marques françaises doivent au Japon leur essor et une large partie de leur succès financier dans les années 1990, et si elles se sont montrées infidèles en investissant massivement en Chine dans les années 2000, les Japonais, eux, n'ont jamais cessé d'honorer le luxe européen et français. Car, de fait, existent entre le Japon et la France des affinités étroites et profondes. Plus que jamais le Japon demeure, au-delà du domaine économique, une terre d'élection pour nos maisons et le luxe occidental. Une source d'enrichissement croisé.

Emmanuelle Sidem, CEO de ConnexConsulting, conseil en management des marques.

LAURENCE JARROUSSE

Le continent est traditionnellement favorable à la Palestine, même si Israël s'est fait de nouveaux alliés

## Pourquoi les Africains sont globalement pro-Palestiniens

### Graduation

L'Afrique du Sud a rappelé lundi son personnel diplomatique à Tel-Aviv pour consultations en raison de la poursuite de l'offensive israélienne à Gaza. **La majorité des pays du continent ont voté récemment pour une trêve humanitaire** et appellent à la reprise des négociations pour la création d'un Etat palestinien.

Pascal Airault

HISTORIQUEMENT, les pays africains ont un tropisme naturel pour la Palestine. L'Union africaine (UA) a d'ailleurs réagi assez rapidement après l'attaque sanglante du Hamas du 7 octobre dernier. Moussa Faki Mahamat, le président de la Commission de l'UA, a rappelé le déni des droits fondamentaux des Palestiniens.

Mahmoud Abbas, le chef de l'Autorité palestinienne, est régulièrement invité à s'exprimer à la tribune de l'UA, lors de l'assemblée générale en début d'année, pour défendre la cause de son peuple. Sur X, Moussa Faki Mahamat a appelé les deux parties « à revenir, sans conditions préalables, à la table des négociations pour mettre en œuvre le principe de deux Etats vivant côte à côte ».

Une position qui rejoint celle de la majorité des pays du continent, même si des pays insulaires comme Sao Tomé et Príncipe, Maurice et les Seychelles n'ont pas exprimé d'opinion. Les Etats africains estiment qu'ils ont été, comme les Palestiniens, des victimes de la colonisation.

« L'Organisation de l'unité africaine (OUA, ancêtre de l'UA) avait comme première vocation de soutenir l'indépendance des pays africains, rappelle Gilles Yabi, fondateur du think tank Wathi à Dakar dans un podcast organisé par Crisis Group. Tous ne l'ont pas obtenu dans les années soixante, à l'image des pays lusophones et de certains pays d'Afrique australe comme l'Afrique du Sud. Ce qui explique que l'Afrique a toujours été solidaire de la cause palestinienne. »

Les autorités sud-africaines ont notamment imputé le retour de la guerre à l'occupation illégale et à la profanation par Israël de la mosquée Al-Aqsa. Le président Cyril Ramaphosa a proposé ses services pour apaiser les tensions actuelles. Mais il n'a aucune chance d'être retenu par Israël. Pretoria est depuis longtemps un fervent défenseur de la cause palestinienne. Le Congrès national africain (ANC) la relie souvent à sa propre lutte contre le régime d'apartheid avec lequel Tel Aviv avait des relations à l'époque.

L'Algérie est un aussi l'un des soutiens continus et indéfectibles à la cause palestinienne. Le président Abdelmadjid Tebboune a estimé que ce « qui se passait à Gaza est un crime de guerre ». Alger met actuellement en suspens sa coopération avec les Européens, accusés de soutenir l'intervention de Tsalha dans la bande de Gaza.

**Pas d'unanimité.** Néanmoins, en Afrique comme en Europe, il n'y a pas de position unanime. Généralement, les pays à forte communauté musulmane sont plus sensibles à la cause palestinienne. C'est le cas en Afrique du Nord et dans les pays sahéliers. Mais les pays signataires des Accords d'Abraham comme le Maroc tentent un équilibre diplomatique afin de ménager la rue et leurs relations avec l'Etat hébreu. « Nous avons été très embarrassés au moment de publier notre position qui ressemble à de l'eau tiède », confie le patron d'un parti proche du palais marocain.

En fait, beaucoup d'Etats ayant normalisé avec Israël espèrent que les événements actuels vont aboutir à un changement de leadership en Israël. L'alliance gouvernementale de Benjamin Netanyahu avec l'extrême droite et des ultraorthodoxes les met dans une position difficile, car ils n'ont aucune perspective de paix israélo-palestinienne à offrir à leur population en contrepartie de leur rapprochement avec Tel Aviv.

Dans les pays à majorité chrétienne du continent, la question est moins sensible. Et plusieurs pays sont attachés à leur relation avec Israël d'un point de vue économique comme sécuritaire. C'est notamment le cas du Rwanda, de l'Ouganda, du Cameroun et du Togo. Yaoundé fait former ses forces spéciales par Israël et Lomé entretient une coopération dans la santé et l'agriculture.

« Le Kenya, le Rwanda, la République démocratique du Congo et le Ghana ont exprimé leur solidarité avec Israël, poursuit Gilles Yabi. Ces pays se rapprochent de la position des Occidentaux ». Le Kenya a condamné les attentats du Hamas et a reconnu le droit de l'Etat hébreu à y

répondre. Il bénéficie de l'expertise israélienne dans la lutte contre les shebabs, un groupe qui a commis de nombreux attentats au Kenya. Mais le pays compte aussi une communauté musulmane. Les religieux ont demandé au président Ruto de rompre les liens avec Israël, le poussant à assouplir sa position en votant la résolution onusienne en faveur d'une trêve humanitaire.

Dans les organisations internationales, le vote africain est largement en faveur de la Palestine. Mais Benjamin Netanyahu a tenté de desserrer l'étau, ces dernières années, en réinvestissant dans une politique africaine. Son pays a obtenu récemment un siège d'observateur au sein de l'Union africaine. @P\_Airault



Le président égyptien **Abdel Fattah al-Sissi**, à droite, salue le président palestinien **Mahmoud Abbas**, au Caire, le 21 octobre.

## Au Moyen-Orient, l'échec de la diplomatie américaine

LE SECRÉTAIRE D'ETAT américain Antony Blinken a voyagé au Moyen-Orient entre vendredi et lundi afin d'assurer le maintien d'une aide humanitaire aux Palestiniens, d'éviter l'embrasement du conflit en guerre régionale et de réfléchir à l'avenir de la bande de Gaza. Il repart bredouille.

« Ce voyage est un échec », constate Matt Duss, vice-président du Center for International Policy et ancien conseiller en politique étrangère de Bernie Sanders. Le secrétaire d'Etat a préféré le qualifier de « chantier en cours ». Le résultat reste le même. « Antony Blinken avait une tâche impossible : réconcilier l'objectif d'Israël de détruire le Hamas et celui des pays arabes d'éviter tout danger pour les Palestiniens, en offrant un compromis qui est « une pause humanitaire », analyse Daniel Pipes, historien et président du Middle East Forum.

En Israël, où il s'est rendu vendredi, Antony Blinken n'a pas convaincu Tel-Aviv de mettre un frein à ses opérations militaires à Gaza, afin de mettre en sécurité les civils et permettre la circulation de camions d'aides sur le territoire. Benjamin Netanyahu, le Premier ministre, a rejeté publiquement sa demande : aucune pause humanitaire tant que les otages ne seront pas libérés.

**Biais.** Le secrétaire d'Etat a réitéré cette demande le lendemain, en Jordanie, face aux représentants des pays arabes. Leur réponse : « Le monde arabe demande un cessez-le-feu immédiat qui mettra fin à cette guerre et aux meurtres d'innocents », a déclaré Ayman Safadi, le ministre des Affaires étrangères jordaniennes. Le président palestinien, Mahmoud Abbas, a exigé la même chose, dimanche, lors de la visite d'Antony Blinken à Ramallah. Ils ont fait face à un refus : Israël a le droit et le devoir de se défendre et un cessez-le-feu ne ferait que renforcer le Hamas, estime Washington.

Or, les voisins d'Israël attendaient des Etats-Unis qu'ils exercent leur pouvoir sur Tel-Aviv, alors que les communications avec l'Etat hébreu sont presque coupées. Après la Jordanie, la Turquie a rappelé son ambassadeur en Israël samedi, la veille de l'arrivée d'Antony Blinken à Ankara.

Le Premier ministre chinois a promis 17 000 milliards de dollars d'achats de produits étrangers au cours des cinq années à venir

## La Chine veut rassurer sur son degré d'ouverture économique

### Gages

L'Exposition internationale d'importation de Chine « est une plateforme puissante et bien établie et un symbole de l'engagement de la Chine à équilibrer ses relations commerciales avec le reste du monde, et en particulier avec les pays en développement et les petites et moyennes entreprises », a déclaré Rebeca Grynspan, secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced), dans son discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'événement.

Claude Leblanc

« LE YANGTZE ET LE FLEUVE JAUNE ne couleront jamais dans l'autre sens. » Cette citation de feu Li Keqiang, l'ancien Premier ministre chinois de Xi Jinping, a été beaucoup reprise au moment de son décès le 27 octobre pour rappeler que la politique d'ouverture et de réformes de la Chine était un acquis et qu'il serait difficile de la remettre en cause. Interprétée comme une critique à l'égard de la stratégie menée par Xi ces dernières années, cette phrase n'a pas seulement disparu des réseaux sociaux chinois, elle fait aujourd'hui l'objet de tentatives de démentis de la part des responsables chinois qui veulent montrer que la Chine n'est pas fermée. S'adressant à plus de 1 000 fonctionnaires et chefs d'entreprise lors de l'ouverture de la 6<sup>e</sup> édition de l'Exposition internationale des importations de Chine (CIE) à Shanghai, dimanche, Li Qiang, qui a pris la tête du gouvernement, en mars, à la place de Li Ke-

qiang, s'est engagé à ce que la Chine assouplisse davantage ses politiques et achète plus de marchandises auprès d'entreprises étrangères.

« Les 400 millions de consommateurs chinois à revenu moyen représentent un pouvoir d'achat colossal et offrent un énorme marché potentiel », a-t-il notamment déclaré avec pour objectif de rassurer les entreprises étrangères inquiètes de voir la Chine perdre une partie de son attrait en raison à la fois de mesures plus restrictives et d'une attitude des consommateurs chinois moins sensibles aux produits venus de l'extérieur. Le lancement réussi du nouveau smartphone de Huawei, le Mate 60, peu avant la sortie du nouvel iPhone 15 d'Apple en est l'expression la plus récente. Dans de nombreux centres commerciaux à Pékin, Canton voire à Kunming, dans le sud-ouest du pays, les boutiques du géant chinois sont bien plus achalandées que celle de la marque à la pomme.

Si cet exemple peut être analysé comme le résultat d'une réaction d'orgueil de la population qui a voulu saluer la capacité de Huawei à s'affranchir des restrictions américaines concernant l'accès à certaines technologies, l'intérêt que les Chinois manifestent vis-à-vis des marques locales de véhicules électriques au détriment des voitures étrangères est le résultat d'une profonde mutation au sein de la société. Après avoir longtemps décrié les produits made in China qu'ils

**Ce n'est pas un hasard si l'inauguration de la Foire de Shanghai a eu lieu en présence du Premier ministre australien, dont le pays a été victime d'une politique d'ostracisme commercial de la part de Pékin**

jugeaient eux-mêmes peu fiables, les consommateurs chinois ont changé de comportement à mesure que les entreprises locales ont répondu à leurs exigences de qualité. Par ailleurs, la crise sanitaire, qui s'est traduite par un quasi-repli sur soi de la Chine, a produit un changement de mentalité dans le pays que l'on retrouve aujourd'hui par leur redécouverte des atouts nationaux à différents niveaux. Cela n'est pas sans conséquence sur la consommation, en particulier de produits étrangers.

« Effort concerté ». Dans ce contexte, la présence de Li Qiang à la Foire de Shanghai, première apparition en trois ans d'un dirigeant chinois de premier plan, ne manque pas d'intérêt et montre l'importance pour la Chine de redonner des gages d'ouverture. Ce n'est pas non plus un hasard si l'inauguration de cet événement commercial a eu lieu en présence du Premier ministre australien Anthony Albanese dont le pays a été victime d'une politique d'ostracisme commercial de la part de Pékin en raison de la stratégie antichinoise menée par son prédécesseur. Répondant à son homologue chinois qui, dans son discours, a appelé les autres grandes économies à faire « un effort concerté » avec la Chine pour rechercher des avantages mutuels dans le contexte de la mondialisation, le chef du gouvernement australien a expliqué que la prospérité ne pouvait être atteinte que si les règles commerciales étaient respectées. « A l'instar des autres économies de notre région, l'Australie et la Chine ont prospéré grâce à la certitude et à la stabilité rendues possibles par un commerce fondé sur des règles. Bien entendu, les gouvernements ont également un rôle important à jouer dans la création de conditions favorables à l'innovation et à la prospérité des entreprises », a-t-il rappelé.

En s'assurant que l'édition 2023 de la Foire de Shanghai est la plus importante en termes de nombre de participants (plus de 3 400) et de taille d'exposition, les autorités chinoises ont, semble-t-il, voulu envoyer un signal fort aux participants. Au cours des cinq prochaines années, les importations chinoises de biens et de services devraient atteindre 17 000 milliards de dollars en termes cumulés, a estimé Li Qiang. Cela fait suite aux mesures annoncées en juin pour favoriser les investissements étrangers. Reste à redonner le goût aux Chinois de consommer davantage de produits venus de l'extérieur. Et ce n'est pas gagné.

@Japanline

Reçu par les autorités de Bakou quelques semaines après l'exode des Arméniens de la région, notre journal est allé écouter la version azerbaïdjanaise, rarement audible en France

# Karabakh: le « Grand Retour », « rêve national » de l'Azerbaïdjan

## Caucase

**Le président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, participera, ce mercredi 8 novembre, à la « Fête de la Victoire » au Haut-Karabakh, dans la ville de Khan-kendi - Stepanakert pour les Arméniens.** Après la défaite militaire en septembre, la population arménienne a entièrement quitté cette région au cours de plusieurs jours d'exode. La « Fête de la Victoire » commémore la seconde guerre du Karabakh de 2020. L'Azerbaïdjan considère avoir rétabli son intégrité territoriale après avoir « libéré » les territoires « occupés » par les séparatistes arméniens pendant plus de trente ans.

Jean-Dominique Merchet  
(envoyé spécial à Bakou)

C'EST LE « GRAND RETOUR » des Azerbaïdjanais dans le Karabakh. Quelques semaines après l'exode des Arméniens, fin septembre, « l'occupation est terminée et les territoires sont libérés », explique à l'Opinion Hikmat Hajiyev, un proche collaborateur du président Ilham Aliyev. Le « Grand Retour » ? C'est notre rêve national », ajoute-t-il depuis son bureau de la présidence, l'ancien siège du Parti communiste à l'époque soviétique.

Dans le conflit séculaire qui oppose Arméniens et Azerbaïdjanais, tout est affaire de points de vue. Et, bien évidemment, ceux-ci divergent radicalement selon que l'on est à Erevan (Arménie) ou à Bakou (Azerbaïdjan). Le géographe Yves Lacoste n'expliquait-il pas que « la prise en considération des représentations contradictoires est un outil majeur du raisonnement géopolitique » ? Reçue par les autorités de Bakou, l'Opinion est allé écouter le récit azerbaïdjanais, rarement audible en France. C'est, en tous points, un contre-récit de celui des Arméniens.

Située au pied des montagnes du Haut-Karabakh, la ville d'Agdam (prononcez: Ardame) est un immense champ de ruines. Ici, on l'appelle l'Hiroshima du Caucase. L'image est frappante : sur plusieurs kilomètres, il ne reste que des pans de murs d'anciennes maisons et de bâtiments officiels. Là, on aperçoit les colonnes de l'ancien théâtre ou les restes de la mairie. Des deux côtés de l'ancienne rue principale, la végétation envahit les décombres. La ville est déserte, à l'exception des équipes qui travaillent à son début de reconstruction. Pour y accéder, il a fallu, quelques kilomètres plus tôt, montrer patte blanche à un check-point situé sur l'ex-ligne de front. On y croise un convoi d'artillerie. Le secteur est entièrement miné et d'anciens poteaux de béton servent de défenses antichars.

Jusque dans les années 1980, Agdam était une ville soviétique, un centre administratif et commercial dynamique. Elle était alors peuplée de 37 000 habitants, essentiellement azerbaïdjanais. En juillet 1993, les forces arméniennes l'ont conquise et la population a fui devant l'avancée des troupes ennemies. Trente ans plus tard, celle-ci n'est toujours pas revenue. La politique du « Grand Retour » a justement pour objectif de le lui permettre. Durant ces trois décennies, la ville d'Agdam a été entièrement laissée à l'abandon. Les Arméniens, trop peu nombreux, ne s'y sont pas installés. En revanche, elle a été systématiquement pillée, d'abord pour ses matériaux de construction. « Un vrai Bricorama ! », note un observateur étranger qui ajoute : « Il y a eu beaucoup de trafic avec l'Iran », proche et allié de l'Arménie.

« Mines antipersonnel ». Agdam a été reprise par l'Azerbaïdjan en novembre 2020, après la défaite arménienne dans la guerre des 44 jours. Il n'y a pas eu de combats dans ce secteur et les forces arméniennes se sont retirées, suite à l'accord parrainé par la Russie, mais elles ont à nouveau miné les champs alentour. « Nous trouvons des mines antipersonnel très récentes », constate Zahid Huseynov, un ancien militaire désormais responsable de la « dépollution » du secteur au sein de l'organisation gouvernementale Anama (Azerbaïdjan National Mine Action Agency). Ses équipes travaillent actuellement sur l'ancienne ligne de contact, vers ce qui fut le village de Saricali. En un mois, elles ont déminé un dixième de la superficie de ce petit secteur. Au total, pour la

seule région d'Agdam, 23 000 mines antipersonnel, antichars et munitions non explosées ont été relevées, depuis trois ans.

Au milieu des ruines de la ville, des bâtiments modernes s'élevaient : ici un centre de congrès, là un ensemble d'habitations, cofinancé par la Turquie, dont le drapeau flotte sur un immeuble. La mosquée est en cours de restauration par une entreprise autrichienne : elle aurait servi d'étable pour les vaches et les cochons, comme en témoignent des photos. Son double minaret a été préservé : il servait de point d'observation aux militaires arméniens. Un cimetière a été recréé, alors que le précédent avait été dévasté, mais beaucoup de tombes restent vides - les corps ont disparu.

Tous les bâtiments neufs sont quasiment déserts. Dans une vaste salle de restaurant, dont nous sommes les seuls clients, voici Faig Hajiev, un jeune cadre qui a travaillé dix ans en Chine et qui est désormais en charge de la reconstruction d'Agdam. Cartes à l'appui, il nous décrit ce que sera un jour la ville, une « smart city », une « green city ». Les grandes sociétés azerbaïdjanaises sont mobilisées pour ce projet. Les autorités espèrent y faire venir jusqu'à 100 000 habitants, en 2040, peut-être. Un tronçon d'autoroute est déjà construit. La capitale Bakou est à quatre heures de route.

« Ingénierie territoriale ». Agdam n'est pas un cas unique. Au total, le programme du « Grand retour » vise à reconstruire et à repeupler huit villes et cent villages. « Ce retour se fera sur une base volontaire », assure Rovshan Rzayev, président du Comité d'Etat pour les réfugiés et les déplacés. Trente ans après la défaite militaire face à l'Arménie, ceux-ci sont « plus d'un million », explique-t-il. Soit 10% de

## Trente-deux après sa seconde indépendance, l'Azerbaïdjan estime avoir « restauré son intégrité territoriale et sa souveraineté nationale »

la population de l'Azerbaïdjan. Les sondages indiquent que près des deux tiers d'entre eux seraient prêts à regagner leurs anciens lieux d'habitation. C'est surtout vrai pour les plus âgés, car les plus jeunes ont fait leur vie à Bakou ou dans d'autres régions du pays. Il faudra leur proposer du travail et des équipements collectifs pour les inciter à aller repeupler le Karabakh. Pour l'instant, alors que le programme n'en est qu'à ses débuts, 3 100 personnes seulement se sont réinstallées dans leur région d'origine.

Pour comprendre qui sont ces réfugiés et déplacés, il faut se replonger dans l'histoire tragique du Caucase. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les différentes populations y vivaient entremêlées sous la domination russe. Ainsi, en 1890, les Arméniens représentaient



Le président azerbaïdjanais Ilham Aliyev à Khan-kendi - Stepanakert pour les Arméniens -, la capitale du Haut-Karabakh, le 15 octobre.



17% de la population de l'actuel Azerbaïdjan et les Azéris (ou Turcs) 25% de celle de l'Arménie. Après une première et brève période d'indépendance, la région tombe sous la coupe des bolcheviques, Staline s'y livrant à une « ingénierie territoriale » dans le but de diviser pour régner. Un secteur montagneux majoritairement peuplé d'Arméniens - le Haut-Karabakh - n'a pas été rattaché à la République socialiste soviétique d'Arménie, mais à sa voisine d'Azerbaïdjan, avec un statut de région (oblast) autonome. Les Arméniens n'ont jamais accepté cet état de fait et dès que l'état communiste se desserrait un peu, ils tentaient de le modifier. « Ce fut le cas en 1922-1923, 1936, 1945, 1965 ou 1988 », rappelle l'historien Michel Marian.

Lors de l'effondrement de l'URSS, Arméniens et Azerbaïdjanais s'affrontaient depuis 1988. Soutenue par la Russie, l'Arménie l'emporta en 1992-1993. Les forces arméniennes prirent non seulement le contrôle de la région autonome du Haut-Karabakh - dont elles proclamèrent l'indépendance (non reconnue) sous le nom de République d'Artsakh -, mais aussi de territoires voisins peuplés d'Azerbaïdjanais. Au total, 14 400 km<sup>2</sup> - soit 16% de la superficie de l'Azerbaïdjan dans ses frontières internationalement reconnues.

« Alsace-Lorraine ». Sur ces 14 400 km<sup>2</sup>, 4 400 constituent l'ancien oblast et 10 000 km<sup>2</sup>, les districts avoisinants. Dont, par exemple, la ville d'Agdam. Selon les chiffres officiels de Bakou, 716 000 Azerbaïdjanais quittèrent alors cette zone, devenant des « déplacés » à l'intérieur de leur propre pays. Ils s'ajoutaient aux 350 000 Azerbaïdjanais ayant fui l'Arménie - des « réfugiés », eux. Un même mouvement s'opéra en sens inverse avec le départ de l'immense majorité des Arméniens d'Azerbaïdjan.

Favorable à l'Arménie, le statu quo perdura jusqu'en 2020, lorsque l'Azerbaïdjan reconquit la plus grande partie de ces territoires. Depuis lors, seule subsistait une enclave de 3 000 km<sup>2</sup>, peuplée d'environ 100 000 Arméniens, et placée sous protection russe. C'est ce dernier foyer arménien, soumis à un blocus de plusieurs mois, qui est tombé en septembre dernier à la suite d'une « opération antiterroriste » d'à peine 23 heures.

Ecrasés militairement, les Arméniens déposent les armes et annoncent la dissolution de la République d'Artsakh. Mais tout s'accéléra brutalement et la totalité de la population fut vers l'Arménie en à peine cinq jours. Même à Bakou, on est surpris par la rapidité de ce dénouement. Selon plusieurs sources concordantes, il n'avait pas été anticipé de cette manière. Ainsi, la question juridique des propriétés arméniennes en Azerbaïdjan n'est, pour l'instant, pas réglée. Officiellement, les Arméniens peuvent revenir, mais la somme des peurs et des haines entre les deux peuples ne devrait pas les inciter à se précipiter. Seuls huit dirigeants arméniens ont été arrêtés par les autorités de Bakou, dont l'oligarque russe Ruben Vardanian - un proche de Vladimir Poutine recherché également par l'Ukraine.

Trente-deux après sa seconde indépendance, l'Azerbaïdjan estime avoir « restauré son intégrité territoriale et sa souveraineté nationale ». Pour lui, le repeuplement du Karabakh, qu'il considère comme son « Alsace-Lorraine », est un enjeu stratégique de première importance. Même si le pays est riche de son gaz et de son pétrole, cette politique du « Grand Retour » lui coûtera très cher. Représentant spécial du président Aliyev, Elchin Amirbayov nous l'assure : « Pour cela, on a besoin de paix » avec l'Arménie. Et de s'interroger sur le temps qu'il a fallu à la France et à l'Allemagne pour y parvenir.

@jdomerchet

## Lettre d'Asie

David Baverez

### Chine: comment reconstruire le contrat social ?



DANS TOUS LES GRANDS PAYS, la sortie du Covid débouche sur une cassure du contrat social ; les symptômes pouvant aller de la disparition du concept d'autorité en France à la multiplication des tueries de masse aux Etats-Unis. Mais, c'est en Chine que la rupture est la plus profonde. Précisément parce que ce pacte social inédit était la source même de l'incroyable réussite chinoise des « quarante Glorieuses » de 1980 à 2020 : « Au gouvernement, la politique ; à ma famille, le progrès matériel grâce à ma liberté d'entreprendre. »

On se doutait que la reprise post-Covid risquait d'être plus lente en Chine, puisque Pékin avait décidé de privatiser les pertes, quand l'Occident les avait nationalisées puis monétisées à travers les banques centrales. Deux changements de paradigme indiquent cependant que les racines de l'absence de reprise chinoise sont plus profondes.

D'abord, l'interventionnisme étatique durant la crise du Covid s'est révélé pour la première fois anti-business. Les confinements à répétition de 2022, sans aucun soutien financier, ont mis en faillite un grand nombre de petites entreprises privées. La politique du « zéro Covid » a démontré, à l'opposé du pragmatisme historique, le désastre de l'idéologie, annihilant la confiance dans l'Etat. Depuis le XX<sup>e</sup> Congrès d'octobre 2022, Pékin cherche à systématiquement contrôler le capital privé, chinois comme étranger, directement ou indirectement. Il en résulte un gel des investissements privés, seulement stables par rapport à l'année dernière. Tous les entrepreneurs conservent leur trésorerie, dernier rempart face à la potentielle menace étatique.

**Signaux faibles.** Ensuite, sur le plan personnel, l'interdiction de l'éducation privée en ligne durant l'été 2021 a compromis le parcours éducatif de 100 millions de jeunes Chinois. La croyance fondamentale dans les vertus de l'éducation invite leurs parents à penser désormais que la vie matérielle de leur enfant unique sera inférieure à la leur ; ce qui est précisément l'inverse du « rêve chinois » auquel ils aspiraient. La jeunesse passe de la tendance « reste couché » à « laisse pourrir », symboles d'un désenchantement et d'un abandon générationnel.

Pékin doit donc reconstruire un contrat social, tant sur le plan professionnel que personnel. Quels seraient les possibles signaux faibles qui indiqueraient que, comme bien souvent historiquement en Chine, la marche arrière est enclenchée, une fois que le pouvoir aura reconnu ses erreurs ?

Le sort ultime de la loi sur la sécurité des données pourrait être emblématique d'un desserrement relatif. Elle ambitionnait de punir toute personne jugée responsable de transferts de données dites « sensibles », sans que ce caractère soit défini. Tout assouplissement de cette mesure incongrue, signe d'un retour à plus de raison, pourrait indiquer un moindre contrôle étatique. De plus, le retour de toute forme d'éducation privée, quelques années après une interdiction similaire - même sous une autorité régulatrice, tel qu'observé en Corée du Sud -, permettrait de redonner espoir à une génération qui se croit aujourd'hui condamnée.

Face à tous ces doutes, une seule certitude : le sort de la relance chinoise dépend aujourd'hui de variables beaucoup plus profondes que les habituels niveaux de taux d'intérêt ou ratios de liquidité bancaire.

@DavidBaverez

David Baverez est investisseur, installé à Hong Kong depuis 2011. Il est l'auteur de *Chine-Europe: le grand tournant* (Le Passer Editeur, 2021).

### « Acceptons les inégalités : elles sont les révélateurs du mérite, moteur de la société libre »

**Erwan Le Noan** : « Depuis les années 1980, la France s'est convaincue qu'elle n'avait plus la capacité de croître. Aujourd'hui, elle fait pire : une minorité militante tente de convaincre qu'il serait sain de décroître »

L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle français est celle d'une longue et massive réduction des inégalités, écrit Erwan Le Noan. Et pourtant, l'obsession égalitaire mine notre société. Dans un essai aussi riche que percutant, le chroniqueur de l'Opinion démontre comment la « quête toxique de l'égalité » produit injustice et frustration, et plus grave, menace notre démocratie par la dévalorisation du mérite.

**Vous affirmez que le combat prioritaire en France n'est pas la lutte contre les inégalités, mais contre les injustices. Pourquoi ?**

La France se trompe de cible, et finit par produire l'inverse de ce qu'elle prétend atteindre : elle suscite aujourd'hui inefficacité économique et injustice sociale. Combattre les inégalités revient à maintenir les individus entre deux bornes, ni trop haut, ni trop bas. Avec la lutte contre les injustices, la perspective change puisqu'il s'agit que ceux qui sont en bas puissent monter. C'est le combat qui devrait mobiliser notre énergie et notre créativité politique.

**La faute à Rousseau et à son Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, publié en 1755 ? Est-ce vraiment une spécificité française ?**

Alexis de Tocqueville a montré que la quête de l'égalité était une dynamique propre à toutes les sociétés démocratiques : parce qu'ils ont les mêmes droits, les individus vont progressivement avoir des existences matérielles plus proches les unes des autres. Mais il existe des traits spécifiquement français. D'abord, la France est un pays unitaire, centralisé, ce qui implique une certaine uniformité. Et puis persiste chez nous une force idéologique révolutionnaire qui dénonce l'économie de marché comme incertaine et de fait inégalitaire. Pour ce courant de pensée, difficile d'accepter que les inégalités, c'est permettre à chacun de se réaliser selon ce qu'il souhaite, selon son parcours, son identité, ses différences. Et que d'un point de vue économique, c'est ce qui stimule, qui permet de faire valoir son talent, qui ouvre des opportunités.

**De fait, on est loin de l'égalité « réelle »...**

L'égalité réelle, c'est l'objectif de la doctrine socialiste. De la passion pour l'égalité de traitement, préoccupation politique démocratique - et donc libérale -, qui permet l'égalité sociale, l'idéologie va basculer au XIX<sup>e</sup> siècle vers une obsession égalitaire. Là où la pensée démocratique dit : « Soyez libres, vous pourrez devenir égaux », l'idéologie marxiste affirme : « Imposons l'égalité de fait, elle seule autorisera la liberté. » Mais chaque fois qu'il a été mis en œuvre, le projet marxiste s'est révélé autoritaire, liberticide dans son objectif, violent dans sa réalisation et contre-productif dans ses résultats.

**Diriez-vous que les inégalités sont acceptables ?**

Oui, au sens où elles ne sont qu'un constat statistique. Que Kylian Mbappé soit mieux payé que moi, voilà une différence statistique. Que les femmes soient en moyenne moins rémunérées que les hommes, c'est un constat, mais aussi une discrimination. Les inégalités sont acceptables, pas les injustices ni les discriminations. La lutte contre les discriminations est un combat éminemment libéral en ce que celles-ci reviennent à nier l'égalité de droit entre individus. Le débat contemporain, avec ses « woke » et ses « décoloniaux », renoue avec cette prédétermination qui refuse à l'individu la liberté dans son existence, qui l'enferme dans des catégorisations et lui

nie l'intelligence de la complexité, attribuant aux uns un statut de victime par essence, aux autres des torts inhérents et immuables.

**Diriez-vous donc que les inégalités sont légitimes ?**

Oui encore, pour autant qu'elles soient le fruit du mérite. Ce qui légitime les inégalités, c'est qu'elles reflètent des actions fondées sur le mérite. Bien sûr, les critères du mérite peuvent être débattus. Mais de fait, force et faiblesse de l'argumentaire libéral, personne n'a trouvé de meilleures solutions pour préserver la liberté de l'individu. Acceptons les inégalités pour ce qu'elles sont : les révélateurs du mérite, moteur de la société libre.

**Cette légitimité est selon vous tout aussi valable pour les riches...**

J'assume ! Je ne défends pas les riches pour les riches. Mais je constate que rien ne montre que leur position est illégitime. D'abord, les inégalités sont moins fortes que par le passé. Et les héritiers sont moins nombreux aussi. Enfin, pour le patrimoine, l'accumulation à long terme est également moins importante qu'avant alors même que nous avons traversé une phase unique de croissance et de paix. Qui est riche aujourd'hui ? Des entrepreneurs qui se sont intelligemment inscrits dans la mondialisation et dans la digitalisation. Rien d'illégitime !

**En quoi la politique égalisatrice de l'Etat providence a-t-elle attaqué notre liberté ?**

Ces quarante dernières années, l'Etat providence n'a pas simplement cherché à assurer le minimum d'aide sociale pour que les plus démunis accèdent à la dignité. Il a choisi de réduire les inégalités en administrant les choix des gens : les meilleurs élèves sont ainsi contraints par la carte scolaire, les entrepreneurs par de multiples règles dans leur parcours de création. Et puis l'Etat dépense toujours plus, donc taxe toujours plus. Du coup, il se sent légitime à contrôler les dépenses sociales. D'où un contrôle social généralisé.

**« Derrière le discours sur la redistribution se retrouve l'idée que la richesse ne peut plus grandir. Cette conception est un grand renoncement à l'esprit de conquête »**

**Vous écrivez : « Une société d'égaux de fait n'est pas compatible avec la mobilité ».**

**En quoi l'équation « croissance molle + égalité absolue = faible mobilité sociale » est-elle une bombe sociale ?**

Depuis les années 1980, la France a renoncé : elle s'est convaincue qu'elle n'avait plus la capacité de croître. Aujourd'hui, elle fait pire : une minorité militante tente de convaincre qu'il serait sain de décroître. C'est un suicide économique et moral. La décroissance, c'est la gestion de la pénurie. Elle interdit tout avenir meilleur. Et est absolument incompatible avec la mobilité sociale. L'image du gâteau est instructive. Collectivement, la France s'est persuadée que le gâteau ne pouvait plus croître. D'où deux options : soit réduire le nombre de personnes autour de la table, soit allouer à chacun une part plus petite. Si vous diminuez la taille du gâteau lui-même, à la fin, vous distribuez des miettes. Derrière le discours sur la redistribution se retrouve l'idée déprimante que la richesse ne peut plus grandir, que le monde est stationnaire et que la France a atteint le bout de son aventure. Cette conception est un grand renoncement à l'esprit de conquête.

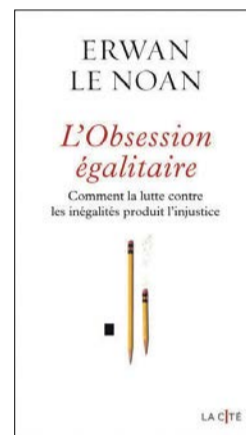
**Pourquoi cette mobilité sociale est-elle si difficile ?**

Parce que la société française est en pleine déprime ! Celui qui veut sortir du rang est perçu comme si sa réussite se faisait au détriment des autres. Dans une société convaincue que les voies de la réussite et du succès sont biaisées s'instaure une défiance forte et, dans une société ainsi minée par la défiance, les individus ont tendance à jouer chacun pour soi et à pousser en faveur d'un accroissement des normes, exigeant un contrôle toujours plus fort de leurs concitoyens, qu'ils perçoivent comme des fraudeurs potentiels ou des bénéficiaires illégitimes. Et le système se bloque. La France a fait ce choix implicite : ayant peu de croissance, elle a promis aux citoyens qu'à défaut de progresser, ils ne régresseraient pas et vivraient dans une société égalitaire ; en contrepartie, il y a peu de mobilité sociale, peu d'opportunités de promotion dans la société. Il faut à tout prix montrer qu'il existe des voies de réussite en France, pour tout le monde. C'est une condition pour réformer. Aujourd'hui, le système entretient le statu quo tant chacun est persuadé que la réforme va entraîner pour lui une perte sèche.

**Réformer en France, c'est donc impossible ?**

C'est un chantier de dix à quinze ans. Et il doit commencer par l'éducation. Dysfonctionnement majeur de la société française, l'école, supposée être le moteur de la méritocratie, ne remplit pas son rôle. Il y a la fable égalitaire et la réalité : la France est un des pays riches où le déterminisme social est le plus fort. Alors que dans la société d'ordre, le destin de chacun était une assignation, la société démocratique et libérale a ouvert la possibilité de réaliser sa vie, grâce et par l'égalité des droits à tous les individus. Il ne faut pas laisser l'obsession égalitaire la détruire.

**Interview Rémi Godeau @remigodeau**



**Innovateur**  
Chroniqueur à l'Opinion, Erwan Le Noan est essayiste et consultant. Membre de la Fondation pour l'innovation politique, il vient de publier *L'Obsession égalitaire - comment la lutte contre les inégalités produit l'injustice* (Editions Les Presses de la cité, 352 pages, 23 euros).

### Identités

Hakim El Karoui

### Ne pas oublier l'histoire



DANS L'EFFROYABLE GUERRE qui secoue Gaza depuis le 7 octobre, et encore plus dans les commentaires et analyses qui l'accompagnent de part et d'autre, il y a une grande oubliée : l'histoire. Les uns la font commencer à l'attaque terroriste du Hamas qui n'aurait ainsi pas d'origines autres que la violence et la volonté de détruire Israël. Les autres font commencer l'histoire à 1948 et à la création d'Israël, synonyme de nakba (catastrophe) pour les Palestiniens. Or, si l'on veut dépasser le conflit, il faut comprendre l'histoire de l'autre.

L'histoire tragique du peuple juif est (relativement) connue : chassé de Palestine plusieurs fois, priant chaque jour pour Jérusalem pendant son exil, expulsé d'Espagne, ayant un sous-statut dans le monde musulman, victime de la folie meurtrière et antisémite du Moyen Age à la période contemporaine, de l'est (Russie et les pogroms) à l'ouest du continent européen (affaire Dreyfus) jusqu'à la tragédie de la Shoah.

L'histoire tragique des Palestiniens est peut-être moins. Ils ont vu, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, certaines de leurs terres et de leurs maisons être rachetées par des Juifs européens et américains. Puis, l'Angleterre promet en 1917 d'établir un « foyer national juif » en Palestine, après s'être engagée à créer un grand royaume arabe (la « Grande Syrie ») en contrepartie du soulèvement contre les Ottomans. Le royaume ne vit bien sûr pas le jour – la tentative de création du royaume arabe de Syrie par le roi Fayçal en 1920 fut réprimée dans le sang.

**Extrémistes.** A sa place deux Etats furent créés, la Transjordanie et l'Irak. La France et la Grande-Bretagne gardèrent un mandat de la Société des Nations pour gérer la Syrie et le Liban d'un côté, la Palestine de l'autre avec le but explicite de favoriser l'immigration juive. Face à la progression de cette immigration, plusieurs révoltes eurent lieu en Palestine, dans les années 1920, en 1931, puis entre 1936 et 1938.

Les Palestiniens furent défaits, mais le Livre blanc britannique de 1939 imposa une limitation de l'immigration juive et du transfert de terres arabes à des juifs et prévoyait la création d'un Etat unitaire dans les dix ans, dans lequel juifs et Arabes partageraient un gouvernement qui permettrait de préserver les intérêts de chaque communauté. En février 1947, les Britanniques remirent leur mandat à l'ONU, qui vota la partition de la Palestine en deux Etats, un Etat juif et un Etat arabe, malgré l'opposition des pays arabes. La guerre commença alors.

Pourquoi ce rappel historique ? Parce qu'on ne comprend pas la situation actuelle si, côté palestinien, on ne prend pas en compte la souffrance du peuple juif et son besoin inextinguible de sécurité et, côté israélien, si on oublie le sentiment de dépossession des Palestiniens et leur droit à tout simplement exister. Ces deux oublis dominant malheureusement les consciences depuis que les extrémistes ont pris le pouvoir en Israël, en 1995, après l'assassinat d'Yitzhak Rabin et en Palestine, après la mort de Yasser Arafat en 2004, qui fut suivie de la prise du pouvoir à Gaza par le Hamas.

@helkaroui



SANDRINE ROUDEIX



**7H-9H**  
**EUROPE 1 MATIN**  
Dimitri Pavlenko

Et retrouvez Emmanuelle Ducros de l'Opinion à 8h50 pour sa chronique **Voyage en absurde**

**Europe 1**

## Grâce à l'Iran, l'arsenal militaire du Hamas est plus redoutable que jamais

La dernière fois qu'Israël a envahi la bande de Gaza, il y a près de dix ans, ses troupes ont écrasé des forces du Hamas complètement surclassées. Elles ont détruit les réseaux de tunnels et bouché les voies de contrebande, réussissant ainsi à priver le groupe islamiste de deux tiers de ses missiles au moment de leur retrait.

Cette fois-ci, alors que Tshal intensifie son offensive sur la bande de territoire, elle est confrontée à un ennemi beaucoup plus puissant qui a reconstitué son arsenal avec l'aide de l'Iran. Depuis le début de l'invasion, le 27 octobre, le Hamas a attaqué l'armée israélienne à coups de drones chargés d'explosifs, de missiles antichars et de roquettes à fort impact, soit les mêmes armes qui ont transformé le champ de bataille en Ukraine.

Avec 26 morts en une semaine d'opération, la fréquence des pertes israéliennes est près de trois fois plus élevée qu'en 2014 où 67 soldats avaient perdu la vie à l'issue d'une campagne de sept semaines.

Cette nouvelle capacité du Hamas à répondre à l'invasion tient essentiellement à sa relation de longue date avec l'Iran qui n'a cessé de soutenir les miliciens palestiniens, tant en argent qu'en expertise technique. Comme l'a rapporté *The Wall Street Journal*, des centaines de combattants du Hamas se sont par ailleurs rendus en Iran dans les mois qui ont précédé l'attaque du 7 octobre afin d'y suivre un entraînement militaire.

Selon Avi Melamed, un ancien responsable des services de renseignement israéliens, un arsenal aussi sophistiqué signifie qu'Israël doit se préparer à livrer une lutte de longue haleine même s'il devrait finir par l'em-



L'armée israélienne affronte un Hamas bien plus lourdement armé que lors de ses précédentes incursions dans la bande de Gaza.

porter. « Le Hamas est devenu une puissance militaire importante grâce à l'Iran, observe-t-il. Il est armé jusqu'aux dents. »

Le groupe islamiste a utilisé cette expertise pour développer la fabrication locale d'armes à partir de matériaux disponibles dans la bande de Gaza, malgré le

blocus israélien et égyptien du territoire, des armes qu'il utilise aujourd'hui pour combattre l'armée israélienne.

Certains analystes estiment que même si Israël parvient à amoindrir sensiblement les capacités militaires du Hamas, les destructions réalisées pour atteindre

cet objectif risquent d'engendrer une longue insurrection une fois la campagne terminée.

Les Etats-Unis ont mené plusieurs guerres contre des groupes de miliciens, notamment Al-Qaïda et les talibans, pour ensuite se retrouver face à des insurrections longues et

tenaces. Or l'éradication du Hamas pourrait s'avérer encore plus difficile, estiment les mêmes analystes.

« A la différence d'Al-Qaïda, qui était une organisation plus petite, le Hamas a des racines très profondes », explique ainsi Dan Byman, chercheur princi-

pal et expert en contre-terrorisme au sein du groupe de réflexion Center for Strategic and International Studies.

Et même si une défaite du Hamas dissuadait les Palestiniens de rejoindre le groupe islamiste, ils pourraient quand

*Lire HAMAS en page III*

## Comment Ron DeSantis a perdu la Floride au profit de Donald Trump

KISSIMMEE, Floride – Ron DeSantis cherche à persuader les électeurs de l'Iowa et du New Hampshire de soutenir sa candidature à l'élection présidentielle, chose qu'il n'a pas réussi à faire dans son propre Etat, la Floride.

Que ce soit dans les sondages ou lors d'entretiens avec des militants et des élus de tout l'Etat, de nombreux signes indiquent que Donald Trump l'emporterait sur l'actuel gouverneur de Floride parmi les électeurs républicains

locaux – dans l'hypothèse où M. DeSantis serait encore en course pour la primaire du parti en Floride, prévue le 19 mars.

Samedi, la rivalité, sans cesse plus âpre, entre les deux Floridiens [NDLR : M. Trump réside à Mar-a-Lago, au nord de Miami] a repris de plus belle sous les yeux de 1500 militants candidats républicains près d'Orlando. Comme pour retourner le couteau dans la plaie, l'équipe de M. Trump y a annoncé à la foule le ralliement d'une poignée de parlementaires de l'Etat issus du camp DeSantis.

Les partisans de M. DeSantis étaient venus en masse assister à son discours en début d'après-midi, l'accueillant par des applaudissements nourris et brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « La Floride est le pays de M. DeSantis. » Le candidat n'a pas cité nommément M. Trump, mais s'est moqué de ceux qui jouent les matamores, ajoutant : « Si

vous ne gagnez pas les élections et ne remportez pas les grands combats politiques, cette posture est vaine. »

Quelques heures plus tard, l'ex-président s'est présenté devant un public encore plus enthousiaste. Devant un écran vidéo qui affichait : « La Floride est le pays de M. Trump », il a invité sur scène les parlementaires de l'Etat qui viennent de le rejoindre. « Nous allons remporter la Floride haut la main en novembre prochain », a-t-il prédit.

Il y a tout juste un an, M. DeSantis était le républicain le plus en vue sur la scène politique américaine. Il avait été réélu au poste de gouverneur à l'issue d'une campagne impressionnante, articulée autour de sa gestion de la crise sanitaire et d'un programme conservateur. Un succès qui le poussait à se voir comme une version plus efficace – et gagnante – de l'ancien président.

Mais l'aura de M. DeSantis a pâli à cause des erreurs

*Lire DESANTIS en page II*

## En Chine, les grandes marques occidentales sont à la peine

En Chine, les grandes marques occidentales commencent à souffrir du passage à vide de la consommation locale.

Du spécialiste des cosmétiques Estée Lauder à la marque de vêtements Canada Goose en passant par Apple, les entreprises font état de résultats médiocres ; certaines déplorent qu'un an après la fin des confinements, les clients n'ont pas repris goût au shopping.

Mercredi, l'action Estée Lauder a chuté de 17%, tombant à son plus bas niveau depuis plusieurs années, après que le groupe qui possède des marques comme M.A.C. et Clinique a abaissé ses prévisions annuelles, en partie en raison d'un rebond moins fort que prévu des ventes de produits de beauté en Chine. Vendredi soir, elle n'avait pas redressé la barre.

Estée Lauder estime que l'évolution de son chiffre d'affaires 2024 devrait osciller

entre -2% et +1%, alors que le groupe tablait jusqu'à présent sur une progression annuelle comprise entre 5% et 7%.

Fabrizio Freda, son PDG, a indiqué que le groupe avait constaté un ralentissement de la croissance des ventes au détail en Asie et en Chine, une tendance confirmée par les préventes de la Journée des célibataires, qui aura lieu le 11 novembre – les clients peuvent mettre dans leurs paniers des produits qui seront soldés ce jour-là et simplement valider leur commande le jour j.

De fait, même si les restrictions liées à la Covid-19 ont été levées l'an passé, les clients chinois restent globalement prudents. Après un bref rebond porté par les dépenses en voyages et en services au printemps, la consommation s'est tassée ces derniers mois. Et,

*Lire CHINE en page II*

*Edited from the original*



Certains soutiens de Ron DeSantis s'interrogent sur la pertinence sa candidature à la primaire républicaine.

**DESANTIS**

Suite de la page 1

commises depuis le début de la campagne, notamment sa décision d'attaquer M. Trump par la droite, ce qui lui a aliéné les républicains modérés sans pour autant séduire les partisans de l'ex-président. Parallèlement, toutes les forces républicaines se sont soudées autour de M. Trump à la suite de ses nombreux démêlés judiciaires

**« Ron DeSantis a commis une erreur en défiant Donald Trump. Il aurait dû attendre 2028 »**

et l'équipe de campagne de l'ex-président a pilonné la candidature de M. DeSantis via une offensive publicitaire, au coût estimé à 21 millions de dollars, dans l'ensemble du pays.

Deux autres raisons expliquent pourquoi M. DeSantis est en mauvaise posture en Floride – un Etat que lui et M. Trump peuvent se féliciter d'avoir transformé en bastion républicain. La première est la prise de contrôle de l'appareil républicain local par des alliés de M. Trump ces dernières années, et la seconde réside dans la personnalité de M. DeSantis, marquée par un style distant, qui a donné à certains élus l'impression d'être ignorés.

« Il n'y a jamais eu la moindre communication possible avec lui, malgré les multiples tentatives que j'ai faites pour créer le dialogue », explique le représentant Greg Steube, qui, comme la plupart des parlementaires républicains de Floride, soutient M. Trump.

Certains mégadonateurs du Parti républicain ayant des attaches en Floride, et qui voyaient en M. DeSantis la meil-

leure alternative à M. Trump, ont été rebutés par les positions du gouverneur au cours de l'année écoulée. Parmi celles-ci, son combat contre le groupe Disney, sa décision d'interdire l'avortement dans les six premières semaines de grossesse et sa vision de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qualifiée de « conflit territorial ».

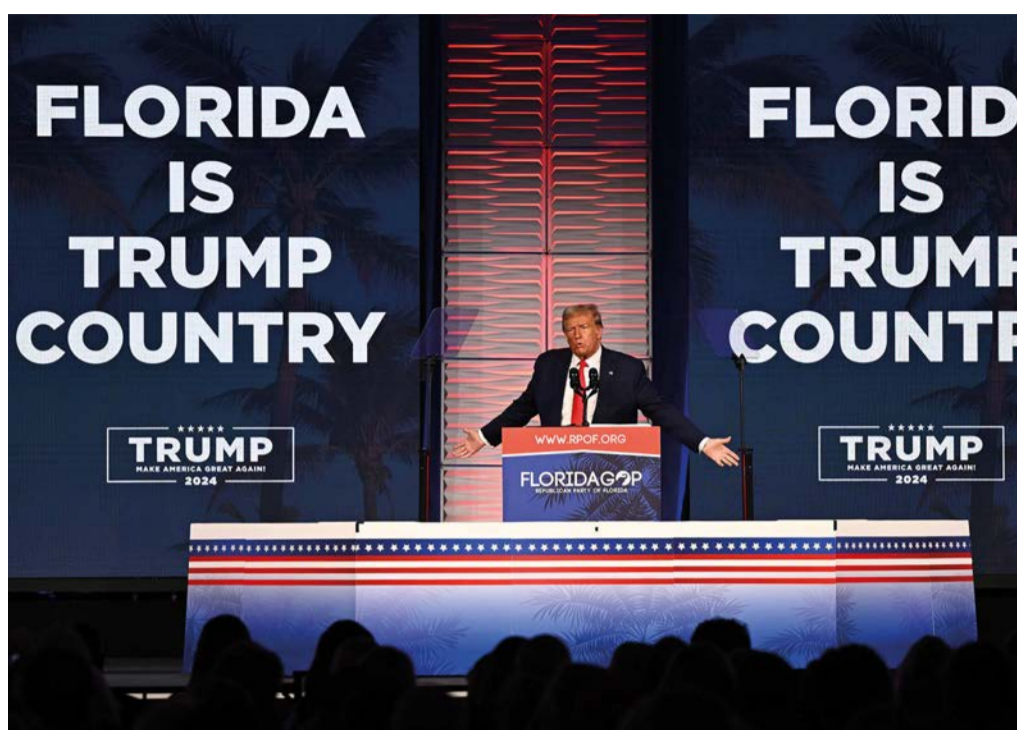
De son côté, M. Trump ne cesse de marteler que son soutien à M. DeSantis lors de sa campagne pour le poste de gouverneur en 2018 a été déterminant et que la candidature de ce dernier à la primaire est un acte de déloyauté impardonnable.

« Il a commis une erreur en défiant M. Trump. Il aurait dû attendre 2028 », estime Anthony Sabatini, président de l'antenne du Parti républicain dans le comté de Lake – devenue, le mois dernier, la première des 67 entités de ce niveau en Floride à soutenir l'ex-président. Candidat au Congrès, M. Sabatini affirme que les électeurs avec lesquels il s'entretient sont « très en colère » contre M. DeSantis, même s'ils apprécient son travail en tant que gouverneur.

La Florida Republican Assembly, une organisation républicaine locale qui compte 5 000 membres, a organisé une campagne par téléphone et e-mail pour demander à M. DeSantis de se retirer. « Nous aimons le gouverneur, mais nous lui demandons de revenir et de faire son travail, déclare son vice-président exécutif Lou Marin, un leader local du Parti républicain qui a soutenu M. Trump en 2016. Se dresser contre [l'ancien président] relève du suicide. »

M. DeSantis et ses alliés affirment qu'il a le temps de remonter la pente. « Le gouverneur l'emportera dans son Etat natal parce que les Floridiens veulent un battant qui insufflera à Washington le même type de leadership axé sur les résultats que celui qu'il a instauré en Floride », assure son porte-parole Andrew Romeo.

Son meilleur espoir – voire peut-être le seul – est de faire bonne figure dans l'Iowa, qui organise à la mi-janvier la pre-



SIPA PRESS

**Samedi, la tension entre Donald Trump et Ron DeSantis était palpable pour les 1500 militants venus assister à un forum des candidats républicains près d'Orlando.**

mière primaire républicaine. M. DeSantis a d'ailleurs dépêché une grande partie de son équipe dans cet Etat.

« J'encourage les électeurs à bien réfléchir au fait que le scrutin porte sur l'avenir, et non sur le passé », indique le président républicain de la Chambre des représentants de Floride, Paul Renner, qui rappelle que, contrairement à M. Trump, M. DeSantis pourrait effectuer deux mandats présidentiels.

John Stemberger, célèbre militant anti-avortement en Floride, est convaincu que le travail acharné de M. DeSantis dans l'Iowa portera ses fruits. Il déplore toutefois l'attrait exercé par M. Trump.

« Malheureusement, les gens aiment être divertis et personne n'est meilleur que M. Trump dans ce domaine, observe M. Stemberger. Sa campagne ressemble à un gigantesque spectacle de Jerry Springer [NDLR : animateur d'un célèbre talk-show américain, aujourd'hui décédé]. »

La semaine dernière, les deux camps se sont lancés des attaques dignes d'une cour d'école : celui de M. Trump s'est

moqué des bottes de cow-boy que porte M. DeSantis en disant qu'il essayait de paraître plus grand, tandis que le gouverneur, qui a lancé une collection de balles de golf à son nom, a déclaré que, si l'ex-président « en avait une paire », il se présenterait au troisième débat présidentiel, mercredi, à Miami. M. Trump ne participera pas à ce débat et tiendra un meeting le soir même à Hialeah, non loin de là. Le lendemain, l'ex-président organisera une fête pour les républicains de Floride à Mar-a-Lago, sa résidence de Palm Beach.

Comme les autres républicains, M. DeSantis a critiqué les enquêtes fédérales et locales sur M. Trump. Mais il a également estimé que si l'ex-président était condamné, cela serait « fatal » au parti à la veille de la présidentielle. Les partisans de M. DeSantis et d'autres candidats républicains rappellent que M. Trump, âgé de 77 ans, pourrait se retrouver en prison ou être écarté de la course en raison d'un problème de santé.

M. DeSantis, 45 ans, muscle ses attaques contre M. Trump, remettant notamment en ques-

tion son endurance et sa préparation mentale. « Je ne pense pas qu'il ait la même énergie, ni le même dynamisme », a-t-il déclaré jeudi sur MSNBC.

Mais un nombre croissant de fins connaisseurs des arcanes politiques floridiennes, y compris certains soutiens de

**Le meilleur espoir du gouverneur de Floride, voire peut-être le seul, est de faire bonne figure dans l'Iowa, qui organise à la mi-janvier la première primaire républicaine**

M. DeSantis, s'interrogeant sur la pertinence de la candidature du gouverneur. Plusieurs craignent que celui-ci ne nuise durable-

ment à sa carrière politique en restant trop longtemps dans la course. De fait, il court désormais le risque d'être dépassé par l'ancienne gouverneure de Caroline du Sud, Nikki Haley, en tant que principale alternative à M. Trump.

M. Trump a conquis la Floride en 2016 pour 1,2%, un chiffre porté à 3,3 points en 2020. M. DeSantis, qui a été élu de justesse pour son premier mandat en 2018, l'a ensuite emporté avec 19 points d'avance, un succès rare chez les républicains, les candidats soutenus par M. Trump dans plusieurs scrutins très médiatisés ailleurs dans le pays n'ayant pas réussi à s'imposer.

Pourtant, les militants de base restent extrêmement fidèles à l'ancien président, et ce dernier joue de cette force. En septembre, le Parti républicain de Floride a ainsi été contraint d'abandonner l'obligation faite aux candidats aux primaires de signer un engagement de loyauté à l'égard du vainqueur, car M. Trump s'est refusé à prendre un tel engagement.

« Cela a prouvé que M. Trump est toujours aux commandes du parti », explique Joe Gruters. Ce sénateur de l'Etat est l'un des rares parlementaires floridiens à publiquement soutenir M. Trump plutôt que le gouverneur, bien que l'équipe de campagne de l'ex-président s'efforce ces dernières semaines d'en faire basculer certains. M. DeSantis bénéficie toujours d'un nombre considérable de soutiens à Tallahassee, la capitale de Floride.

La présidente du Sénat de l'Etat, Kathleen Passidomo, assure que ses échanges personnels avec M. DeSantis sont cordiaux et productifs – des propos contraires aux descriptions de certains parlementaires pro-Trump – et qu'il reste impliqué dans les questions relatives à l'Etat. Elle reconnaît toutefois ses difficultés dans la primaire.

« Il semblerait que les campagnes de dénigrement fassent la différence », conclut-elle.

**Alex Leary**

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Grégoire Arnould)

**CHINE**

Suite de la page 1

selon des statistiques officielles, le moral des consommateurs ne s'est pas vraiment amélioré et reste proche de ses points bas historiques.

La descente aux enfers de l'immobilier et la baisse des prix

des logements ont, en outre, donné un sentiment d'appauvrissement à bon nombre de ménages. Les difficultés sur le marché du travail – le taux de chômage des jeunes a atteint un record cet été – ont également poussé beaucoup de Chinois à réduire leurs dépenses.

Conséquence : les consommateurs ont tendance à se tour-

ner vers des produits moins chers, ce qui pourrait profiter aux marques locales car, des cosmétiques aux voitures, les marques étrangères sont souvent considérées comme plus haut de gamme.

Alicia Guan vit dans le Zhejiang, l'une des provinces les plus riches de Chine. Avant, le placard de sa salle de bain débordait de cosmétiques de luxe : La Mer, une marque d'Estée Lauder, mais aussi des produits japonais et suisses.

Sa boutique de vêtements en ligne a fermé pendant la crise sanitaire, ce qui l'a obligée à réduire son train de vie. Son nouveau mantra : « acheter moins et acheter moins cher ».

« Je ne vois pas vraiment la différence entre les marques chinoises et les autres », explique cette femme de 36 ans qui ajoute qu'elle ne rachètera des produits plus haut de gamme que quand elle gagnera mieux sa vie.

Jeudi, Apple a annoncé que son chiffre d'affaires avait reculé pour le quatrième trimestre consécutif. En Chine, son troisième marché, il a baissé de 2,5% par rapport au trimestre précédent ; à 15,1 milliards de dollars, il est ressorti inférieur aux attentes des analystes.

Dans le viseur des autorités chinoises, la marque à la pomme voit aussi la concurrence s'intensifier, notamment de la part de Huawei et consorts.

Le géant chinois du matériel informatique propose depuis quelques mois un smartphone à connectivité ultra-rapide qui fait de l'ombre aux iPhone.

Lors d'une conférence téléphonique avec les investisseurs, Tim Cook, le directeur général d'Apple, a expliqué que les

**La descente aux enfers de l'immobilier et la baisse des prix des logements ont donné un sentiment d'appauvrissement à bon nombre de ménages chinois**

ventes ont été pénalisées par les taux de change et que, dans les grandes villes chinoises, les quatre modèles de téléphone les plus vendus étaient des iPhone.

Canada Goose, grand nom canadien des vêtements d'hiver, a révisé mercredi ses prévisions de chiffre d'affaires 2024. Il table désormais sur des ventes annuelles comprises entre 1,2 et 1,4 milliard de dollars canadiens, alors qu'il tablait jusque-

là sur un chiffre d'affaires compris entre 1,4 et 1,5 milliard de dollars canadiens.

« S'agissant de la Chine, du contexte économique et de son impact sur les consommateurs, les choses restent un peu compliquées », a estimé Jonathan Sinclair, directeur financier du groupe, lors d'une conférence téléphonique avec les investisseurs.

Il y a cinq ans encore, les consommateurs chinois préféraient les produits étrangers : de moins bonne qualité et souffrant d'un marketing moins efficace, les marques chinoises avaient du mal à se faire une place. C'est désormais l'inverse : ce sont elles qui trustent les boutiques en ligne et les rayons des magasins.

Ce qui ne les empêche pas pour autant de souffrir du ralentissement des dépenses.

Yum China, qui opère les restaurants KFC, Pizza Hut et Taco Bell dans le pays, a publié mardi des résultats trimestriels inférieurs aux attentes et prévenu que la demande des consommateurs était en berne.

Andy Young, son directeur financier, a expliqué aux investisseurs que la demande de ménages avait ralenti fin septembre et en octobre, qualifiant la reprise post-pandémie de « sinieuse » et « non linéaire ».

« L'effet de richesse qui provenait de la bourse et de l'immobilier a beaucoup diminué », in-

diqué Jason Yu, directeur général de CTR Media Convergence Institute, un spécialiste des études de marché, évoquant le fait que les actions chinoises et les prix des logements sont à la peine, ce qui amplifie la tendance des consommateurs à faire attention à leur budget.

« Les gens avaient fini par se dire qu'ils allaient forcément gagner plus à l'avenir, mais depuis la pandémie, ce n'est plus le cas », ajoute-t-il.

Certains tirent pourtant leur épingle du jeu. Jeudi, Starbucks a publié un chiffre d'affaires en hausse au titre du quatrième trimestre, les clients dépensant plus et commandant plus souvent. En Chine, où la concurrence locale s'intensifie, le géant du café a vu ses ventes progresser de 5%. Après un effondrement des ventes à nombre de magasins constant en raison des restrictions sanitaires, la reprise se poursuit.

Le groupe a indiqué qu'il pensait pouvoir atteindre son objectif, à savoir ouvrir 9 000 magasins dans le pays d'ici à 2025. A la fin du trimestre, il en comptait 6 806.

**Newley Purnell  
Stella Yifan Xie  
et Rachel Liang**

(Traduit à partir de la version originale en anglais par Marion Issard)

Edited from the original



SIPA PRESS

**Des entreprises comme Estée Lauder souffrent du fait que les consommateurs chinois réduisent leurs dépenses.**

## HAMAS

Suite de la page 1

même rallier d'autres groupes armés car l'offensive israélienne ne fera qu'alimenter leur colère. Israël n'a pour l'instant donné aucune indication sur ce qui se passera après l'opération militaire. Il ne devrait a priori pas maintenir de troupes terrestres permanentes dans la bande de Gaza, et aucune communauté de colons ne semble disposée à y vivre. Il faut dire, relève M. Byman, que même les Etats-Unis ont bénéficié d'un soutien tangible parmi la population dans les pays où ils ont combattu des insurrections.

« Les Etats-Unis avaient un avantage : beaucoup d'Irakiens et d'Afghans voulaient travailler avec eux, souligne-t-il. Or

**En privé, le Hamas se dit convaincu de pouvoir soutenir une campagne de longue durée avant de se trouver à court d'armes**

aucun Palestinien de Gaza n'est désireux de travailler avec les Israéliens. »

Lors d'une interview réalisée au Liban, Marwan Abdel-Al, un haut responsable du Front populaire de libération de la Palestine, un groupe armé laïc basé en Syrie et actif au Liban, à Gaza et en Cisjordanie, confirme que le Hamas et ses alliés sont mieux équipés que par le passé pour répondre à une invasion terrestre israélienne.

« La situation aujourd'hui est totalement différente qu'en 2014 », observe-t-il, en évoquant les drones et les méthodes de guérilla avancées développées par le Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran ainsi que par le groupe mercenaire russe Wagner.

Le Front revendique d'avoir participé aux attaques du 7 octobre et de continuer à lancer des missiles sur Israël depuis Gaza.

M. Abdel-Al prévient Israël qu'il va s'enliser, tout comme l'Allemagne en Russie pendant la Seconde Guerre mondiale ou les Etats-Unis au Vietnam. Et de marteler ce message : « Les hommes sur le terrain sont prêts ».

Le Hamas fabrique des roquettes depuis plus de vingt ans. La première génération de Qasam, des roquettes bon marché propulsées au sucre que le Hamas avait commencé à produire pendant le soulèvement palestinien connu sous le nom de deu-

xième Intifada, vers 2001, avait une portée de 3 à 5 kilomètres. La troisième génération, Qasam 3, pouvait tirer jusqu'à environ 15 kilomètres. Aujourd'hui, le Hamas a montré des missiles d'une portée de 240 kilomètres couvrant pratiquement tout le territoire d'Israël.

Auparavant, l'Iran produisait des roquettes au Soudan et les introduisait clandestinement dans la bande de Gaza par des tunnels partant du Sinaï avec l'aide de bédouins égyptiens. Ce trafic a en grande partie cessé depuis que l'Egypte a inondé les tunnels et que le Soudan a engagé un rapprochement avec Israël tout en prenant ses distances avec l'Iran. Selon des analystes, cela a conduit le Hamas et le Jihad islamique à se tourner vers une production locale d'armes et d'explosifs à partir de matériaux de récupération.

Pour fabriquer des roquettes, le Hamas utilise ainsi des tuyaux en acier en guise de moteurs et les enveloppes des ogives. Et il récupère des têtes d'obus d'artillerie israéliennes non explosées comme explosifs. D'autres éléments, comme le système de fusion et les ailerons, sont faciles à construire et à souder. Enfin, le combustible nécessaire à la propulsion de la roquette peut être introduit en contrebande.

Le moyen de défense le plus puissant du Hamas est sans doute son vaste réseau de tunnels qui s'étend sous Gaza comme une ville souterraine. Il y cache ses combattants, du carburant, des armes et, depuis le 7 octobre, des otages.

« Les tunnels changent vraiment tout, affirme Daphné Richemond-Barak, professeur à l'université Reichman de Herzliya, en Israël, et autrice d'un livre sur la guerre souterraine. Ils neutralisent tout avantage militaire. »

Les tunnels du Hamas ont été étendus et renforcés depuis la guerre de 2014, avec probablement des conseils de l'Iran qui garde certaines de ses propres installations militaires sous terre, précise Mme Richemond-Barak. Selon elle, le Hamas a également été inspiré par l'Etat islamique qui recourait à des tunnels similaires.

« Il s'agit probablement du réseau de tunnels le plus sophistiqué jamais vu dans une guerre, quelle qu'elle soit », souligne-t-elle.

Selon Lenny Ben-David, expert en armement du Hamas auprès du Jerusalem Center for Public Affairs, un groupe de réflexion, les tunnels mènent également à la mer. Ils peuvent ainsi être utilisés pour faire de la contrebande, pour lancer des véhicules sous-marins sans pilote ou comme conduits pour les hommes-grenouilles du Hamas.

Le rôle central des tunnels explique en partie l'ampleur



Le Hamas dispose d'un drone de fabrication domestique baptisé Zouari, en hommage à Mohammed al-Zawari, un ingénieur tunisien qui a aidé à développer ces armes avant d'être assassiné en Tunisie en 2016.

des bombardements israéliens. Israël affirme que le Hamas stocke des armes et des centres de commandement sous des bâtiments civils, y compris des hôpitaux. Israël a également formé une unité de forces spéciales, baptisée Yahalom, spécialisée dans la recherche et la destruction des tunnels.

Si elle veut atteindre les armes du Hamas, l'armée israélienne doit « enlever la couche supérieure de Gaza », explique M. Ben-David.

Israël a ainsi annoncé avoir frappé plus de 11 000 cibles dans la bande de Gaza, qui compte deux millions d'habitants, à l'aide de missiles, de bombes et de pièces d'artillerie.

La campagne a prélevé un lourd tribut sur les Palestiniens de la bande de Gaza, tuant plus de 9 200 personnes, en majorité des femmes et des enfants, selon les autorités sanitaires du territoire contrôlé par le Hamas. Ce bilan ne fait pas de distinction entre les miliciens et les civils. On estime qu'1,5 million de personnes ont été déplacées, dont beaucoup ont fui vers le sud ou ont trouvé refuge dans des écoles, des hôpitaux et des centres d'aide internationale.

La semaine dernière, des frappes aériennes israéliennes répétées ont pris pour cible Jabalia, un camp de réfugiés qui s'est transformé en un dédale d'habitations permanentes. Les responsables des hôpitaux de Gaza ont affirmé que des centaines de personnes avaient été tuées ou blessées lors de ces

frappes. L'armée israélienne a pour sa part indiqué avoir visé un bunker souterrain et tué des dizaines de militants du Hamas, dont un haut commandant qui a joué un rôle clé dans le massacre du 7 octobre.

En privé, le Hamas se dit convaincu de pouvoir soutenir une campagne de longue durée avant de se trouver à court d'armes, selon des responsables de la région. Quelques jours après l'attaque du 7 octobre, le Hamas aurait ainsi affirmé au ministre iranien des Affaires étrangères Hossein Amir-Abdollahian que ses miliciens « ont la capacité de continuer pendant des mois avec leurs propres moyens », indique le ministre libanais des Affaires étrangères, Abdallah Bou Habib, lors d'une interview.

En 2014, le Hamas s'appuyait principalement sur des projectiles de l'ère soviétique dépourvus de système de guidage dont certains remontaient à 1969, selon un rapport des Nations unies publié l'année suivante. Les drones entre les mains du Hamas étaient rares et il s'agissait généralement de modèles rudimentaires aux capacités de frappe limitées.

Durant la guerre actuelle, le Hamas a publié des vidéos dans lesquelles il réussit à endommager deux chars et plusieurs véhicules militaires après avoir ciblé des troupes israéliennes avec des munitions larguées par des drones, une innovation inspirée du champ de bataille ukrainien.

Les forces israéliennes ont également été confrontées à des attaquants équipés de roquettes à fragmentation hautement explosives F7, de fabrication nord-coréenne, de missiles guidés antichars portables Kornet – un modèle développé en Russie mais souvent copié par l'Iran –, et de roquettes antichars Tandem « Al-Yassin » produites localement.

Les parapentes, que le Hamas a utilisés comme un moyen d'infanterie aéroportée pour pénétrer en Israël le 7 octobre, constituent une autre innovation du champ de bataille. Afin d'éviter d'être repérés à Gaza, les combattants du Hamas sont allés en Iran pour suivre une formation au parapente, selon des personnes familières du sujet.

La semaine dernière, le Hamas a publié une vidéo montrant un véhicule sous-marin guidé appelé Al-Asef et présenté comme une « torpille ». Il res-

semble au drone sous-marin, qui, selon Israël, a été utilisé en 2021 par le groupe islamique pour tenter une attaque contre un de ses navires.

Le Hamas s'est procuré toutes ces armes en dépit des efforts engagés par Israël et l'Egypte, au lendemain de la guerre de 2014, pour réduire le flux d'équipements passant par les tunnels reliant Gaza au Sinaï. Au fil du temps, certaines de ces voies de communication ont été reconstruites et la contrebande a repris, expliquent des responsables de la sécurité au Moyen-Orient.

Plus important encore, Israël n'a pas réussi à fermer l'accès par la mer aux 40 kilomètres de côtes de Gaza. La contrebande par voie maritime,

**La branche armée du Jihad islamique palestinien a publié une vidéo où un kibboutz est attaqué avec des missiles guidés antichars. Ces armes ont été produites par des filiales du ministère iranien de la Défense dans les années 1990**

notamment via les bateaux de pêche utilisés par les habitants de la bande, s'est avérée beaucoup plus difficile à surveiller pour l'armée israélienne.

La voie maritime peut expliquer la présence de fusils d'assaut spécialisés qui ont été retrouvés sur les cadavres de miliciens du Hamas le 7 octobre. Il s'agit d'AK-103-2 fabriqués à l'origine par une usine d'Etat russe et achetés exclusivement par le colonel Mouammar Kadhafi après la levée d'un embargo sur les armes en 2003, explique Adam Rouselle, chercheur au Militant Wire, un réseau d'experts qui examine les armes utilisées par les acteurs non étatiques.

Une équipe d'agents du Hamas a transféré de grandes

quantités d'armes de la Libye vers Gaza, possiblement à une date aussi récente que 2017, selon un dossier du procureur libyen examiné par *The WSJ*. Pour ce faire, le groupe a reçu l'aide de deux anciens dirigeants du Groupe islamique combattant en Libye, affilié à Al-Qaïda, précise un responsable libyen des services de sécurité.

Lors du carnage commis au kibboutz Holit, un village rural situé à moins de 2 kilomètres de la bande de Gaza, le Hamas a utilisé des missiles sol-air portables de fabrication iranienne, selon Calibre Obscure, un analyste de sources ouvertes spécialisé dans l'identification des armes utilisées par les acteurs non étatiques. La branche armée du Jihad islamique palestinien a par ailleurs publié une vidéo où le kibboutz est attaqué avec des missiles guidés antichars. Ces deux armes ont été produites par des filiales du ministère iranien de la Défense dans les années 1990.

Le Hamas a également développé une solide capacité locale de fabrication d'armes qui repose en partie sur des transferts de technologie iranienne.

Il a ainsi construit un drone appelé Ababil, développé d'après une conception iranienne. Le groupe dispose également d'un drone de fabrication domestique baptisé Zouari, en hommage à l'ingénieur tunisien, Mohammed al-Zawari, qui a aidé à développer ces armes avant d'être assassiné en Tunisie en 2016, un meurtre que le Hamas a imputé aux services de renseignement israéliens.

« Nous devons détruire tous ces sites et ne pas permettre qu'ils soient reconstruits », indique Yaakov Amidror, ancien conseiller israélien à la sécurité nationale et aujourd'hui chercheur principal au sein du groupe de réflexion conservateur Jerusalem Institute for Strategic Studies, en référence à l'infrastructure militaire du Hamas. « C'est pourquoi, après la guerre, prévient-il, Tsahal conservera sa liberté d'action à Gaza. Que ce soit par des frappes aériennes ou par des troupes au sol. »

**Benoit Faucon et Sune Engel Rasmussen**  
(Traduit à partir de la version originale en anglais par Yves Adaken)

Edited from the original



A Gaza, les forces israéliennes ont été confrontées à des combattants équipés de roquettes F7 à fragmentation hautement explosives, de fabrication nord-coréenne.

# Abonnez-vous à l'Opinion

Le meilleur moyen d'avoir la vôtre

## OFFRE INTÉGRALE sans engagement

Le journal en version papier et numérique



9€<sup>TTC</sup>  
90  
le 1<sup>er</sup> mois  
puis 25,90 €/mois

### Les avantages de l'offre intégrale

- 1 | Le journal papier livré chez vous du lundi au vendredi
- 2 | L'accès au journal numérique dès 20h la veille de sa parution
- 3 | Les articles réservés aux abonnés accessibles depuis le site ou l'application
- 4 | La sélection quotidienne des meilleurs articles de « The Wall Street Journal » en français + l'accès au site en illimité

FLASHEZ CE QR CODE POUR VOUS ABONNER !

